



ADDUCTION EN EAU POTABLE

SIAEP DE SAINT VIVIEN DE MEDOC

PROGRAMME DE TRAVAUX

> Indice A



Assistance
Dimensionnement
Vérification
Infrastructures
Construction
Eau

ADVICE INGENIERIE

SIAEP DE SAINT VIVIEN DE MEDOC

FICHE SYNTHETIQUE

> Maître d'ouvrage :

SIAEP DE SAINT VIVIEN DE MEDOC

1 Place de la Brigade Carnot – 33 590 SAINT-VIVIEN-DE-MEDOC

Interlocuteurs associés au projet : M. DUBERNET (Président)

> Désignation de l'opération :

ADDUCTION EN EAU POTABLE PROGRAMME DE TRAVAUX

> Missions de maîtrise d'œuvre :

AVP	PRO	VISA	DET	AOR
-----	-----	------	-----	-----

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU SYNDICAT

Version initiale – indice A	08/06/2023
-----------------------------	------------

Rédigé par : Marine THIERION	Vérifié par : Nicolas MORANDIERE	Approuvé par : Aurélien TEYSSANDIER
ADVICE INGENIERIE 214 Avenue du Médoc - 33 320 EYSINES Tél : 05 56 95 31 13V Fax : 05 56 16 08 65 Mail : a.teyssandier@advice-ingenierie.fr www.advice-ingenierie.fr SIRET : 438 746 539 000 24 - APE 7112B	ADVICE INGENIERIE 214 Avenue du Médoc - 33 320 EYSINES Tél : 05 56 95 31 13V Fax : 05 56 16 08 65 Mail : a.teyssandier@advice-ingenierie.fr www.advice-ingenierie.fr SIRET : 438 746 539 000 24 - APE 7112B	ADVICE INGENIERIE 214 Avenue du Médoc - 33 320 EYSINES Tél : 05 56 95 31 13V Fax : 05 56 16 08 65 Mail : a.teyssandier@advice-ingenierie.fr www.advice-ingenierie.fr SIRET : 438 746 539 000 24 - APE 7112B



Assistance
Dimensionnement
Vérification
Infrastructures
Construction
Eau

ADVICE INGENIERIE

SIAEP DE SAINT VIVIEN DE MEDOC

ADDUCTION EN EAU POTABLE

Programme de travaux

2/46

SOMMAIRE

1. PREAMBULE	5
2. TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE AMIANTES	6
2.1. Connaissance patrimoniale, volumes et indicateurs de fonctionnement	7
2.1.1. Connaissance patrimoniale du système d'adduction en eau potable	7
2.1.2. Démarches menées par la collectivité	7
2.1.3. Principaux volumes caractéristiques	8
2.1.4. Indicateurs de fonctionnement et rendements.....	9
2.2. Travaux de renouvellement de réseau dans le secteur E (Grayan-et-l'Hôpital).....	10
2.2.1. Secteur de consommation.....	10
2.2.2. Tranche 1 : renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable amiantés entre la station de Videau et le château d'eau de Labiau.....	11
2.3. Travaux de renouvellement de réseau dans le secteur F (Euronat)	16
2.3.1. Secteur de consommation.....	16
2.3.2. Tranche 2 : renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable amiantés le long de la route de l'Océan.....	17
2.3.3. Tranche 3 : renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable amiantés le long de la RD102E1	21
2.4. Consistance des travaux.....	25
2.4.1. Tranche 1 : renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable amiantés entre la station de Videau et le château d'eau de Labiau.....	25
2.4.2. Tranche 2 : renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable amiantés le long de la route de l'Océan.....	26
2.4.3. Tranche 3 : renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable amiantés le long de la RD102E1	27
2.5. Enjeux du programme sur le prelevement de la ressource	28
2.6. Montant de l'opération.....	28



2.6.1.	Contenu des investissements.....	28
2.6.2.	Tableau des investissements et répartition selon un programme triennal d'investissement (programme 2023-2025).....	29
2.6.3.	Plan de financement	29
3.	TRAVAUX D'EQUIPEMENT ET DE RACCORDEMENT DU FORAGE DU GRAND CROHOT SUR LA COMMUNE DE VENSAC.....	32
3.1.	Objectifs du programme	33
3.2.	Besoins en eau	34
3.3.	Capacité de production	36
3.3.1.	Situation actuelle	36
3.3.2.	Situation projetée	37
3.4.	Autonomie de stockage	38
3.4.1.	Situation actuelle	38
3.4.2.	Situation projetée	38
3.4.3.	Orientations arrêtées par le SIAEP de Saint-Vivien-de-Médoc	39
3.5.	Contexte du projet	39
3.6.	Données de conception.....	43
3.7.	Consistance des ouvrages.....	44
3.8.	Montant de l'opération	44
3.9.	Calendrier prévisionnel	45
4.	LOI PORTANT SUR LA NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA REPUBLIQUE (NOTRE)	46



1. PREAMBULE

Le **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION EN EAU POTABLE DE SAINT-VIVIEN-DE-MEDOC** assure l'alimentation en eau potable des habitants des communes de Saint-Vivien-de-Médoc, Talais, Grayan-et-l'Hôpital et Vensac et dessert environ 5 317 abonnés (donnée 2021).

Les travaux engagés par le syndicat à l'horizon 2026 sont les suivants :

- > Renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable amiantés ;
- > Equipement et raccordement du forage du Grand Crohot sur la commune de Vensac.



Assistance
Dimensionnement
Vérification
Infrastructures
Construction
Eau

ADVICE INGENIERIE

SIAEP DE SAINT VIVIEN DE MEDOC

ADDUCTION EN EAU POTABLE

Programme de travaux

5/46

2. TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE AMIANTES

Le **SIAEP de Saint-Vivien-de-Médoc** possède sur son territoire environ 27 km de réseau d'adduction en eau potable en amiante-ciment.

Il a été engagé un programme de renouvellement de ces réseaux de distribution d'eau potable amiantés. Ces travaux ciblent environ 5 km de réseau structurant.

L'exploitant a fait remonter des casses sur un réseau en amiante-ciment DN 200 mm situé sur la commune de Grayan-et-l'Hôpital. Ce réseau a été inscrit en priorité dans le programme de renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable amiantés. En effet, de par la mise en service future du forage du Grand Crohot, ces tronçons cassants et structurants doivent faire l'objet d'un renforcement.

Le programme comprend :

- > Une opération de renouvellement de réseau sur le secteur E :
 - Renouvellement du double réseau d'alimentation / distribution entre la station de Videau et le château d'eau de Labiau sur la commune de Grayan-et-l'Hôpital.
- > Deux opérations de renouvellement de réseau sur le secteur F :
 - Renouvellement de la conduite le long de la route de l'Océan sur la commune de Grayan-et-l'Hôpital ;
 - Renouvellement de la conduite le long de la RD 102E1 sur la commune de Grayan-et-l'Hôpital.

Les enjeux et objectifs des opérations de renouvellement de réseaux sont les suivants :

- > La réduction des prélèvements sur les ressources du syndicat par :
 - Le renforcement de la connaissance des débits transitant dans les réseaux pour en améliorer le fonctionnement et le rendement ;
 - L'abandon du patrimoine ancien en amiante-ciment pour permettre la diminution des fuites et pertes en eau sur des secteurs fuyards ;
- > L'amélioration de la gestion patrimoniale du système d'adduction en eau potable ;
- > La lutte contre le gaspillage de l'eau et la volonté du syndicat de s'inscrire dans une démarche d'économies d'eau.



2.1. Connaissance patrimoniale, volumes et indicateurs de fonctionnement

2.1.1. Connaissance patrimoniale du système d'adduction en eau potable

Par arrêté en date du 2 décembre 2013, le ministère de l'environnement a fait évoluer l'indicateur de performance IP103.2 dit « indice de connaissance et de gestion patrimonial des réseaux d'eau potable » pour juger de l'établissement du descriptif détaillé du système d'adduction d'eau potable.

2.1.2. Démarches menées par la collectivité

L'objectif du SAGE nappe profonde est une consommation de 70 m³/ abonné.

Les données de consommation sur le territoire du SIAEP de Saint-Vivien-de-Médoc mettent en évidence une diminution constante depuis 2018, avec des valeurs tendant vers l'objectif.

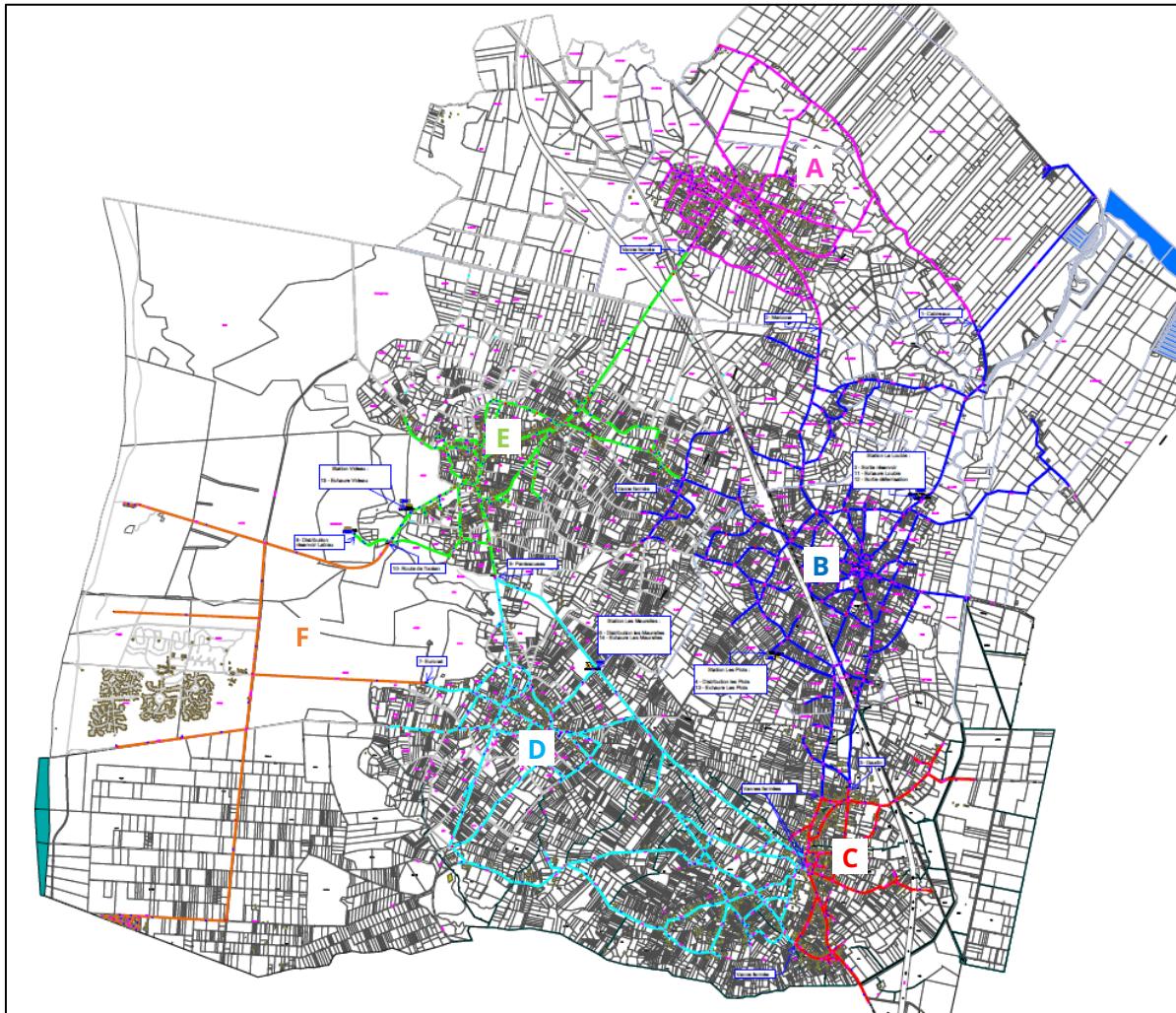
	2018	2019	2020	2021
Consommation individuelle unitaire (m³/abonné/an)	83	82	79	78

*Données issues des RAD (Rapport Annuel du Déléguétaire)

Ces données reflètent les différentes démarches menées par le SIAEP de Saint-Vivien-de-Médoc depuis sa création et notamment :

- > La réalisation d'une **étude diagnostique de son système d'adduction en eau potable** en 2010. Cette étude a notamment permis d'établir :
- Le bilan patrimonial du système d'adduction en eau potable ;
 - Le bilan besoins / ressources définissant les besoins futurs en eau via les projections d'urbanisation définies avec l'ensemble des communes du syndicat ;
 - Un modèle hydraulique pour le dimensionnement des ouvrages lors des programmes de travaux engagés par le syndicat ;
 - Un programme pluriannuel de travaux chiffrés et hiérarchisés en fonction des priorités définies dans l'étude et portant sur l'ensemble des infrastructures du territoire.

- La réalisation des travaux de **sectorisation du réseau d'adduction** en 2015. Ces travaux ont consisté en la mise en place de 15 débitmètres électromagnétiques délimitant 6 secteurs de consommation.



Plan de sectorisation du réseau d'AEP du SIAEP de Saint-Vivien-de-Médoc

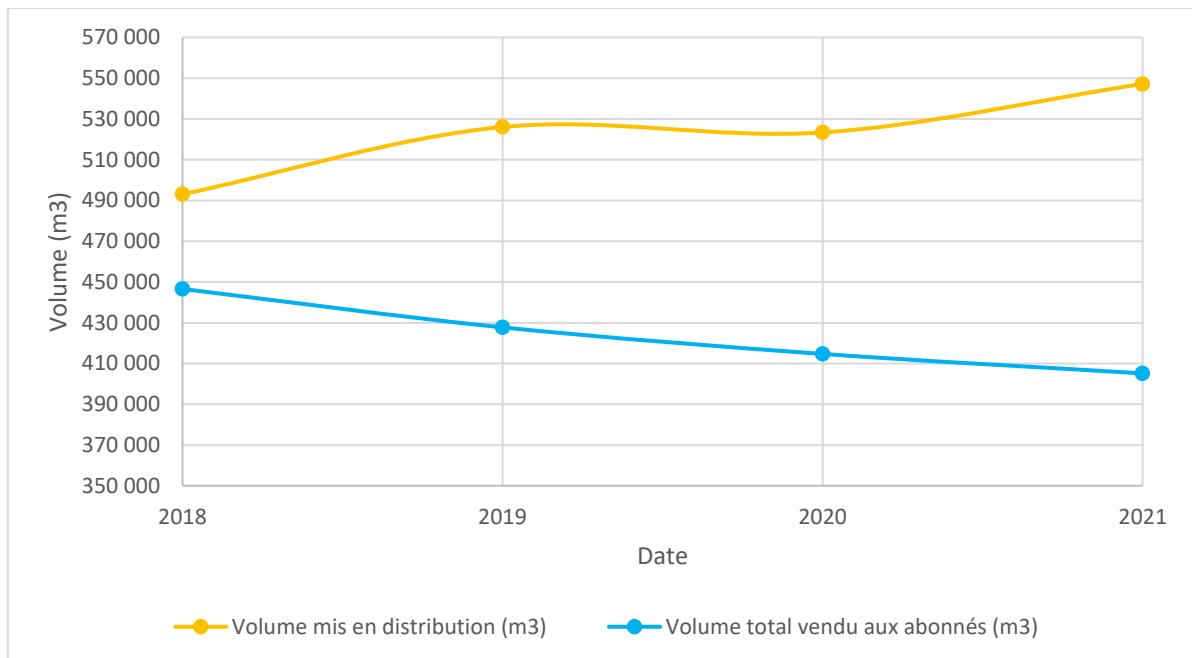
2.1.3. Principaux volumes caractéristiques

Le tableau ci-dessous présente les données issues des RAD :

	2018	2019	2020	2021
Volume prélevé (m³)	504 276	541 456	541 503	619 274
Volume produit (m³)	495 540	528 561	525 350	548 961
Volume mis en distribution (m³)	493 060	526 051	523 350	547 186



Volume total vendu aux abonnés (m³)	446 553	427 724	414 714	405 152
Nombre d'abonnés	5 037	5 148	5 174	5 317



Le tableau et le graphique ci-dessus mettent en évidence :

- > Une **augmentation** du volume mis en distribution entre 2018 et 2021 (+11,0%) en corrélation avec l'augmentation du nombre d'abonnés (+5,6% sur la même période) ;
- > Une **diminution** du volume total facturé entre 2018 et 2021 (-9,3%).

2.1.4. Indicateurs de fonctionnement et rendements

Le programme de sectorisation mis en place en 2015 et dont le suivi est réalisé quotidiennement par l'exploitant permet de distinguer un secteur particulièrement fuyard : **secteur F - EURONAT** avec un niveau de perte **très élevé**.

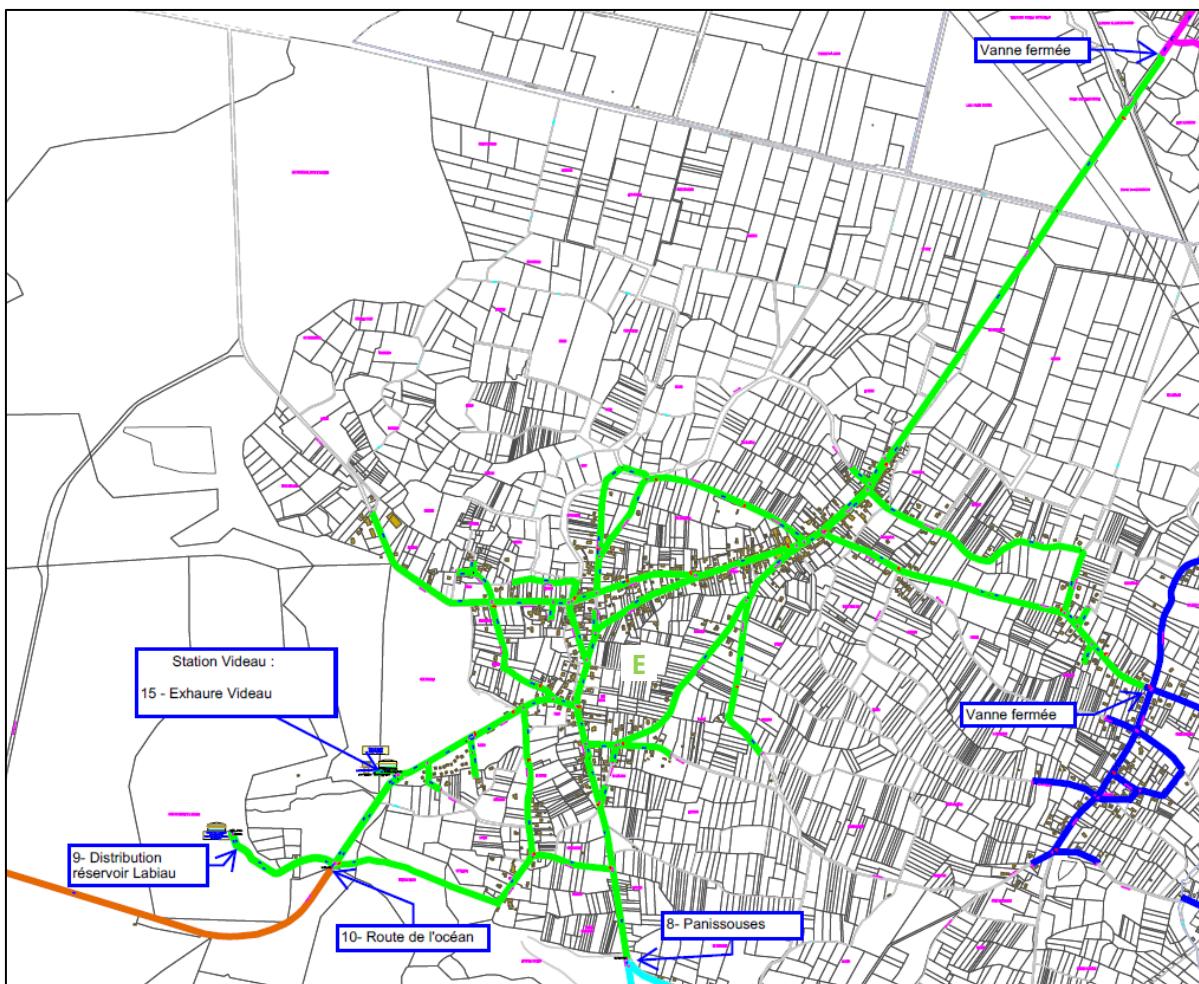
Le **secteur E - GRAYAN ET L'HOPITAL** est classé avec un niveau de perte **modéré**. En outre, il est à noter que du fait de la nature de la conduite de distribution du château d'eau de Labiau (amiante-ciment, réseau structurant), les casses sont importantes et font l'objet d'interventions immédiates de l'exploitant. Ainsi, ces dernières ne sont pas nécessairement mises en évidence par les indicateurs de fonctionnement.

L'établissement d'un **programme de renouvellement des conduites d'eau potable sur ces secteurs** permettra de limiter les pertes sur le réseau et ainsi d'augmenter les rendements sur ces secteurs. Les prélèvements au niveau des ressources en eau seront également impactés.

2.2. Travaux de renouvellement de réseau dans le secteur E (Grayan-et-l'Hôpital)

2.2.1. Secteur de consommation

Conformément à la sectorisation existante sur le territoire syndical, le secteur de consommation concerné par l'opération est présenté sur l'extrait de plan ci-dessous :



Le secteur de consommation E (Grayan-et-l'Hôpital) est délimité par :

- > 1 débitmètre électromagnétique n°10 route de l'Océan à la limite du secteur F ;

- > 1 débitmètre électromagnétique n°9 sur la distribution du réservoir de Labiau ;
- > 1 débitmètre électromagnétique n°8 RD 101 Les Panissousses à la limite du secteur D ;
- > 1 débitmètre électromagnétique n°15 sur l'exhaure de la station de Videau ;
- > 2 vannes fermées à la limite des secteurs A et B.

2.2.2. Tranche 1 : renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable amiantés entre la station de Videau et le château d'eau de Labiau

> Situation géographique

Le tronçon concerné par les travaux est situé au sud-ouest de la commune de Grayan-et-L'Hôpital, le long de la route de l'Océan.

Entre la station de Videau et le château d'eau de Labiau est posé un double réseau en amiante-ciment DN 200 mm. La conduite de remplissage du château d'eau depuis la station et la conduite de distribution depuis le château d'eau sont posées en parallèle. De nombreuses casses ont été remontées par l'exploitant sur le réseau de distribution. Les deux conduites seront renouvelées en parallèle en tranchée commune.



Assistance
Dimensionnement
Vérification
Infrastructures
Construction
Eau

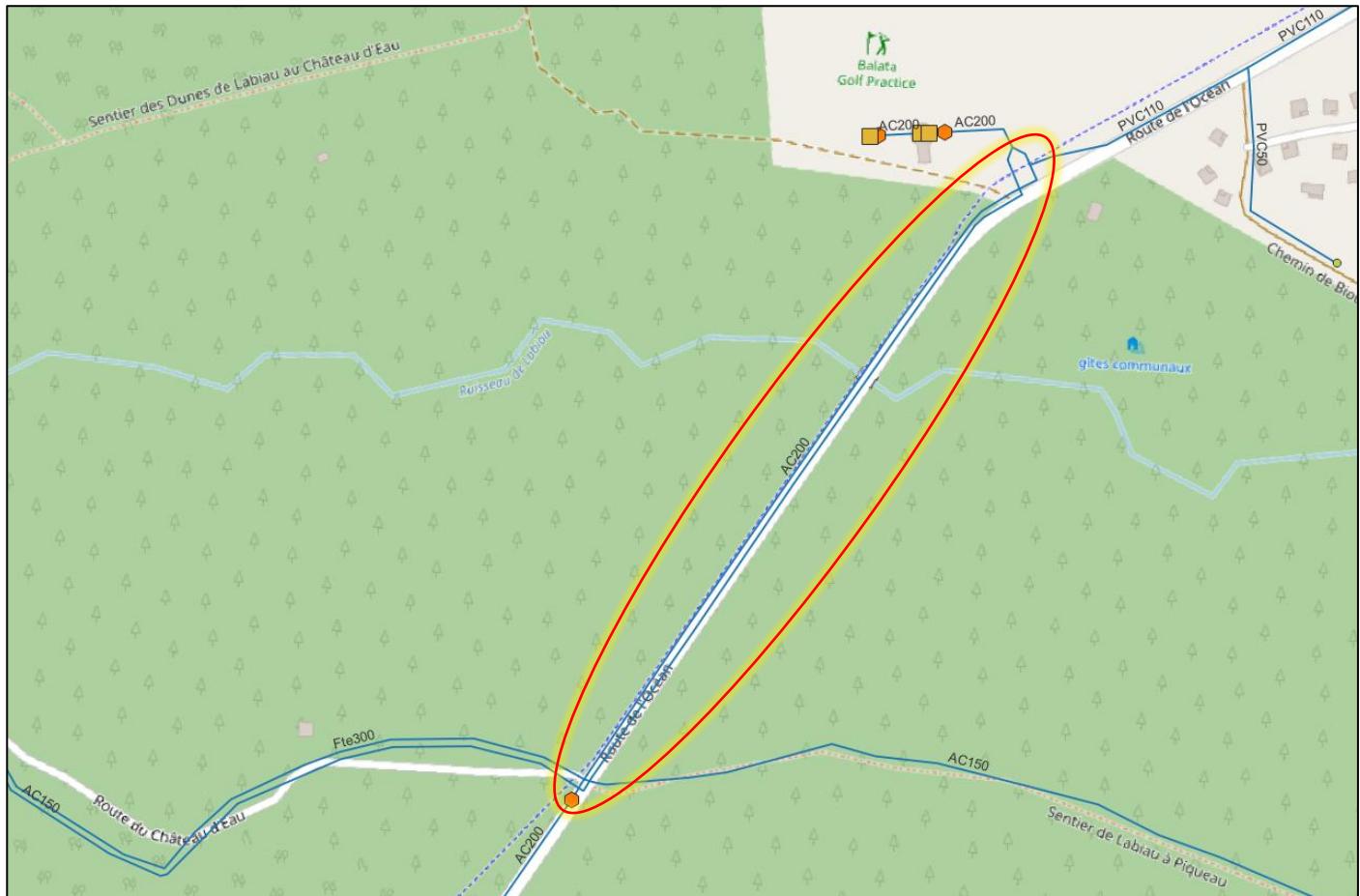
ADVICE INGENIERIE

SIAEP DE SAINT VIVIEN DE MEDOC

ADDUCTION EN EAU POTABLE

Programme de travaux

11/46



Localisation du tronçon concerné par la tranche 1

> Diagnostic

Le diagnostic de l'objet de l'opération de renouvellement est le suivant :

<input type="checkbox"/> Casses récurrentes	X
<input type="checkbox"/> Déplacement dans l'emprise publique	
<input type="checkbox"/> Accès à la conduite difficile (fuites difficilement détectables)	
<input type="checkbox"/> Renouvellement du patrimoine ancien	X
<input type="checkbox"/> Renforcement de réseau structurant (pertes de charges significatives)	X
<input type="checkbox"/> Protection Défense Incendie	

<input type="checkbox"/> Branchements en métaux lourds ou PVC collé	
<input type="checkbox"/> Projet de constructions neuves (lotissement, ZI, ZA...) dans secteur	
<input type="checkbox"/> Complexité de la desserte en eau	
<input type="checkbox"/> Temps de séjour important	

> **Améliorations attendues :**

Les améliorations engendrées par le renouvellement des canalisations objets de la présente opération sont les suivantes :

<input type="checkbox"/> Maintien d'une pression satisfaisante	X
<input type="checkbox"/> Conduites accessibles pour interventions	
<input type="checkbox"/> Vitesses satisfaisantes dans toutes les antennes	
<input type="checkbox"/> Diminution des débits de fuite et des pertes d'eau	X
<input type="checkbox"/> Diminution du nombre d'interventions	X
<input type="checkbox"/> Renouvellement progressif du patrimoine ancien	X
<input type="checkbox"/> Connaissance précise des secteurs d'alimentation et du réseau	
<input type="checkbox"/> Interventions sur le réseau facilitées	X
<input type="checkbox"/> Amélioration de la défense incendie	
<input type="checkbox"/> Diminution des temps de séjour et amélioration de la qualité de l'eau	

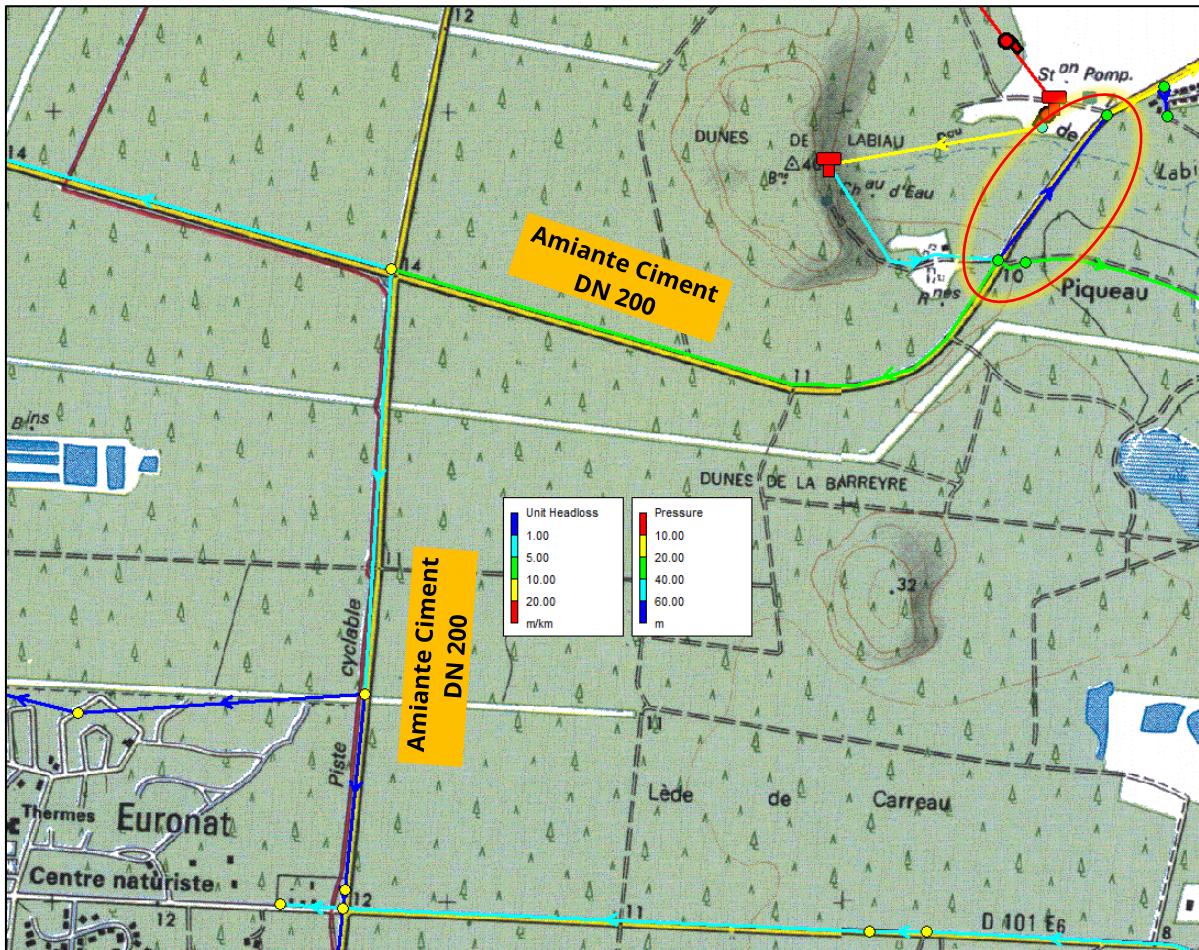
> **Modélisation préalable :**

• **Modélisation en situation actuelle et consommation de pointe :**

Le long de la route de l'Océan, la modélisation met en évidence en période de pointe :

- Des pressions comprises entre 2 et 4 bars ;
- Des pertes de charge peu significatives (< 1 m/km).



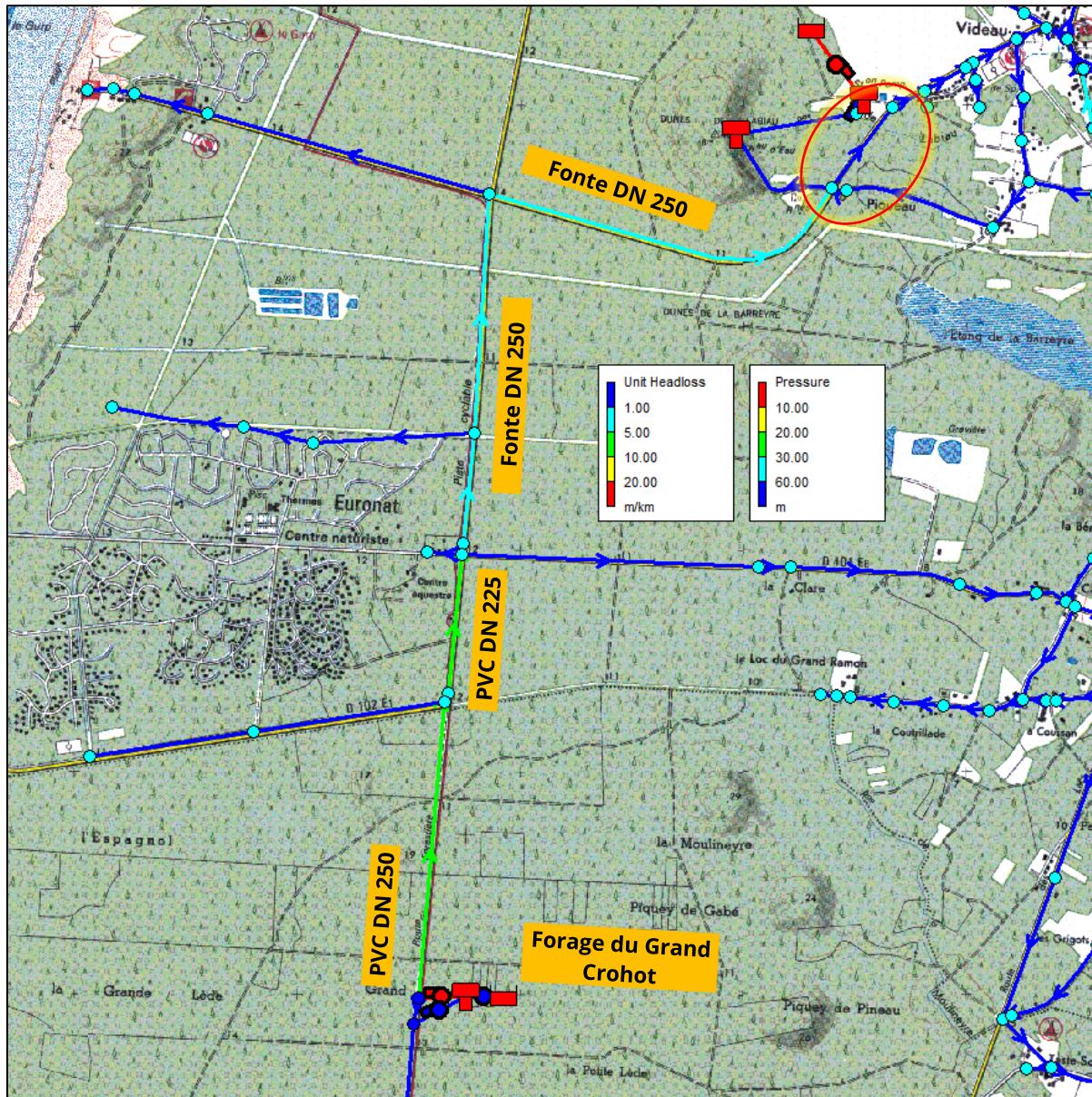


Simulation hydraulique situation actuelle et consommation de pointe : Pertes de charge unitaires et pressions de service

- **Propositions :**

La modélisation en situation future tient compte de l'ensemble des travaux réalisés dans le secteur et de la mise en service du forage du Grand Crohot.

Au vu du caractère structurant de ce tronçon, il a été proposé le renouvellement des conduites en Fonte. Au vu du diamètre des conduites devant le forage du Grand Crohot et de la mise en service à venir de ce dernier, le renforcement des conduites en DN 250 permet une réduction des pertes de charges à une plus grande échelle.



Simulation hydraulique situation future et consommation de pointe : Pertes de charge unitaires et pressions de service



Assistance
Dimensionnement
Vérification
Infrastructures
Construction
Eau

ADVICE INGENIERIE

SIAEP DE SAINT VIVIEN DE MEDOC

ADDUCTION EN EAU POTABLE

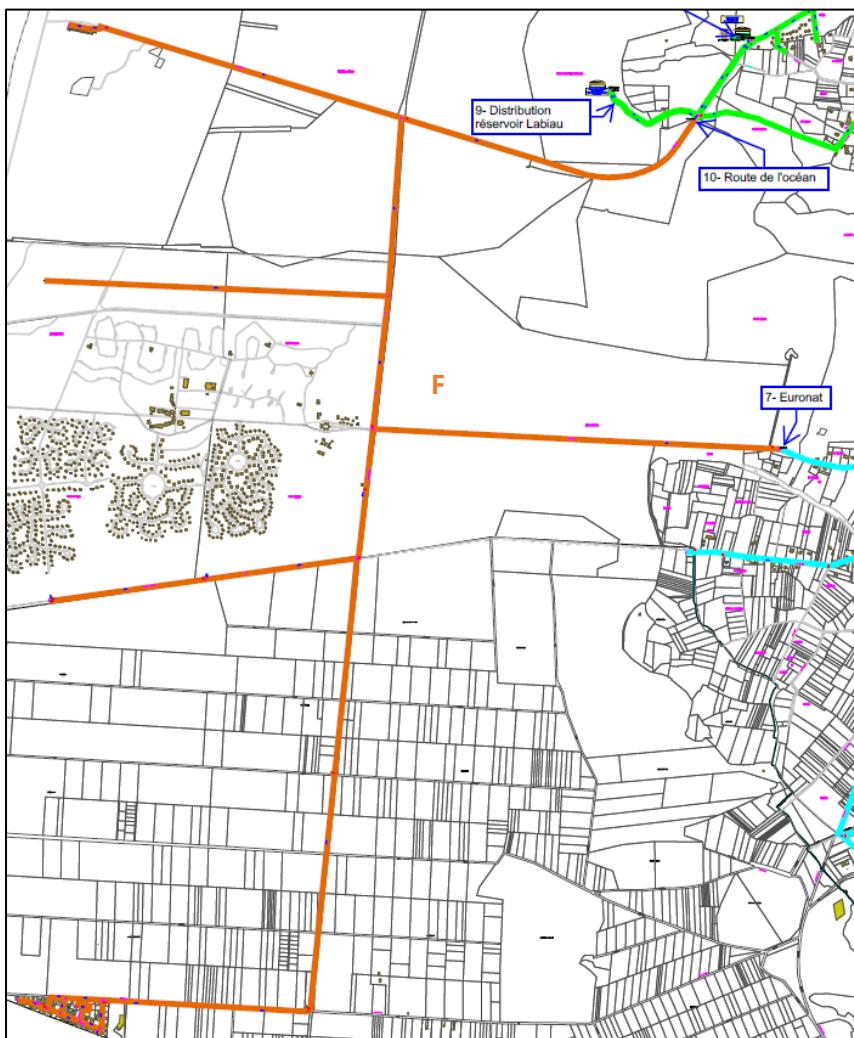
Programme de travaux

15/46

2.3. Travaux de renouvellement de réseau dans le secteur F (Euronat)

2.3.1. Secteur de consommation

Conformément à la sectorisation existante sur le territoire syndical, le secteur de consommation concerné par l'opération est présenté sur l'extrait de plan ci-dessous :



Le secteur de consommation F (Euronat) est délimité par :

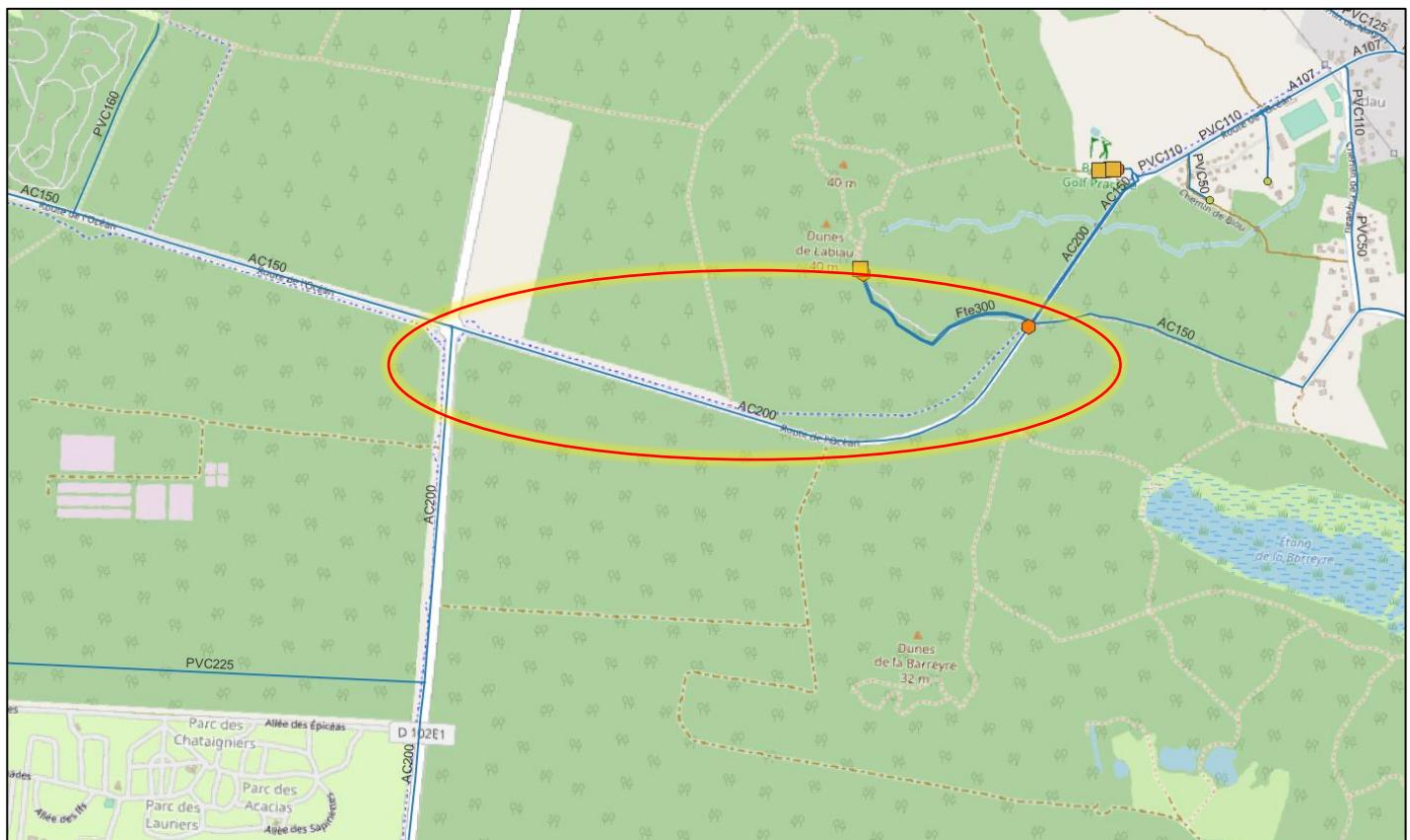
- > 1 débitmètre électromagnétique n°10 route de l'Océan à la limite du secteur E ;
- > 1 débitmètre électromagnétique n°7 RD 101E6 vers Euronat à la limite du secteur D.

2.3.2. Tranche 2 : renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable amiantés le long de la route de l'Océan

> Situation géographique

Le tronçon concerné par les travaux est situé au sud-ouest de la commune de Grayan-et-L'Hôpital, le long de la route de l'Océan, entre le château d'eau de Labiau et le rond-point.

Ce réseau en amiante-ciment DN 200 mm a subi des casses récurrentes au cours de ces dernières années et comptabilise pour partie les pertes actuelles du secteur.



> Diagnostic

Le diagnostic de l'objet de l'opération de renouvellement est le suivant :

<input type="checkbox"/> Casses récurrentes	X
<input type="checkbox"/> Déplacement dans l'emprise publique	
<input type="checkbox"/> Accès à la conduite difficile (fuites difficilement détectables)	
<input type="checkbox"/> Renouvellement du patrimoine ancien	X
<input type="checkbox"/> Renforcement de réseau structurant (pertes de charges significatives)	X
<input type="checkbox"/> Protection Défense Incendie	
<input type="checkbox"/> Branchements en métaux lourds ou PVC collé	
<input type="checkbox"/> Projet de constructions neuves (lotissement, ZI, ZA...) dans secteur	
<input type="checkbox"/> Complexité de la desserte en eau	
<input type="checkbox"/> Temps de séjour important	

> Améliorations attendues :

Les améliorations engendrées par le renouvellement des canalisations objets de la présente opération sont les suivantes :

<input type="checkbox"/> Maintien d'une pression satisfaisante	X
<input type="checkbox"/> Conduites accessibles pour interventions	
<input type="checkbox"/> Vitesses satisfaisantes dans toutes les antennes	
<input type="checkbox"/> Diminution des débits de fuite et des pertes d'eau	X
<input type="checkbox"/> Diminution du nombre d'interventions	X
<input type="checkbox"/> Renouvellement progressif du patrimoine ancien	X
<input type="checkbox"/> Connaissance précise des secteurs d'alimentation et du réseau	
<input type="checkbox"/> Interventions sur le réseau facilitées	X



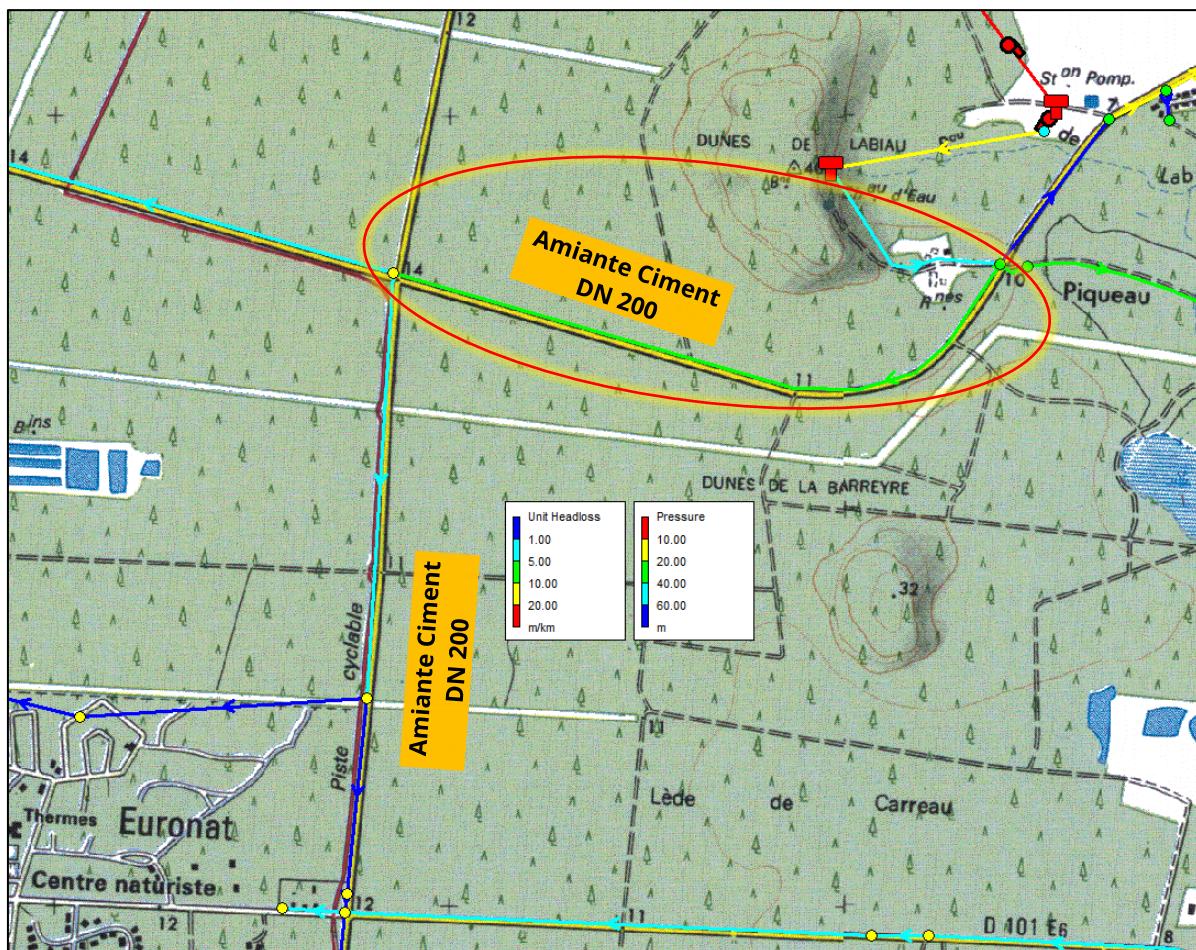
- | | |
|-------------------------------------------------------------------------|--|
| □ Amélioration de la défense incendie | |
| □ Diminution des temps de séjour et amélioration de la qualité de l'eau | |

> **Modélisation préalable :**

• **Modélisation en situation actuelle et consommation de pointe :**

Le long de la route de l'Océan, la modélisation met en évidence en période de pointe :

- Des pressions comprises entre 1 et 4 bars ;
- Des pertes de charge peu significatives (< 10 m/km).

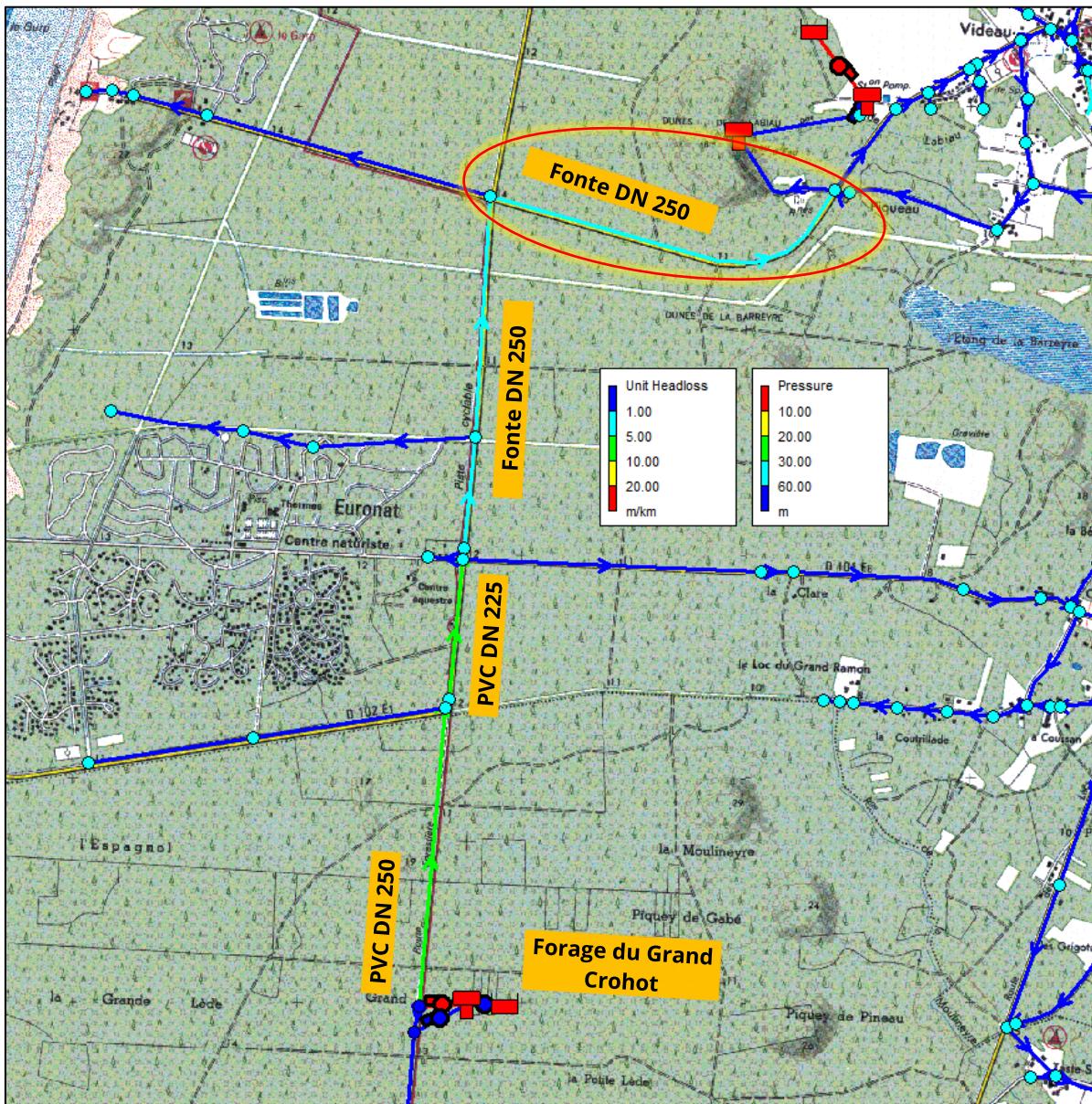


Simulation hydraulique situation actuelle et consommation de pointe : Pertes de charge unitaires et pressions de service

- **Propositions :**

La modélisation en situation future tient compte de l'ensemble des travaux réalisés dans le secteur et de la mise en service du forage du Grand Crohot.

Au vu du caractère structurant de ce tronçon, il a été proposé le renouvellement des conduites en Fonte. Au vu du diamètre des conduites devant le forage du Grand Crohot et de la mise en service à venir de ce dernier, le renforcement des conduites en DN 250 permet une réduction des pertes de charges à une plus grande échelle.



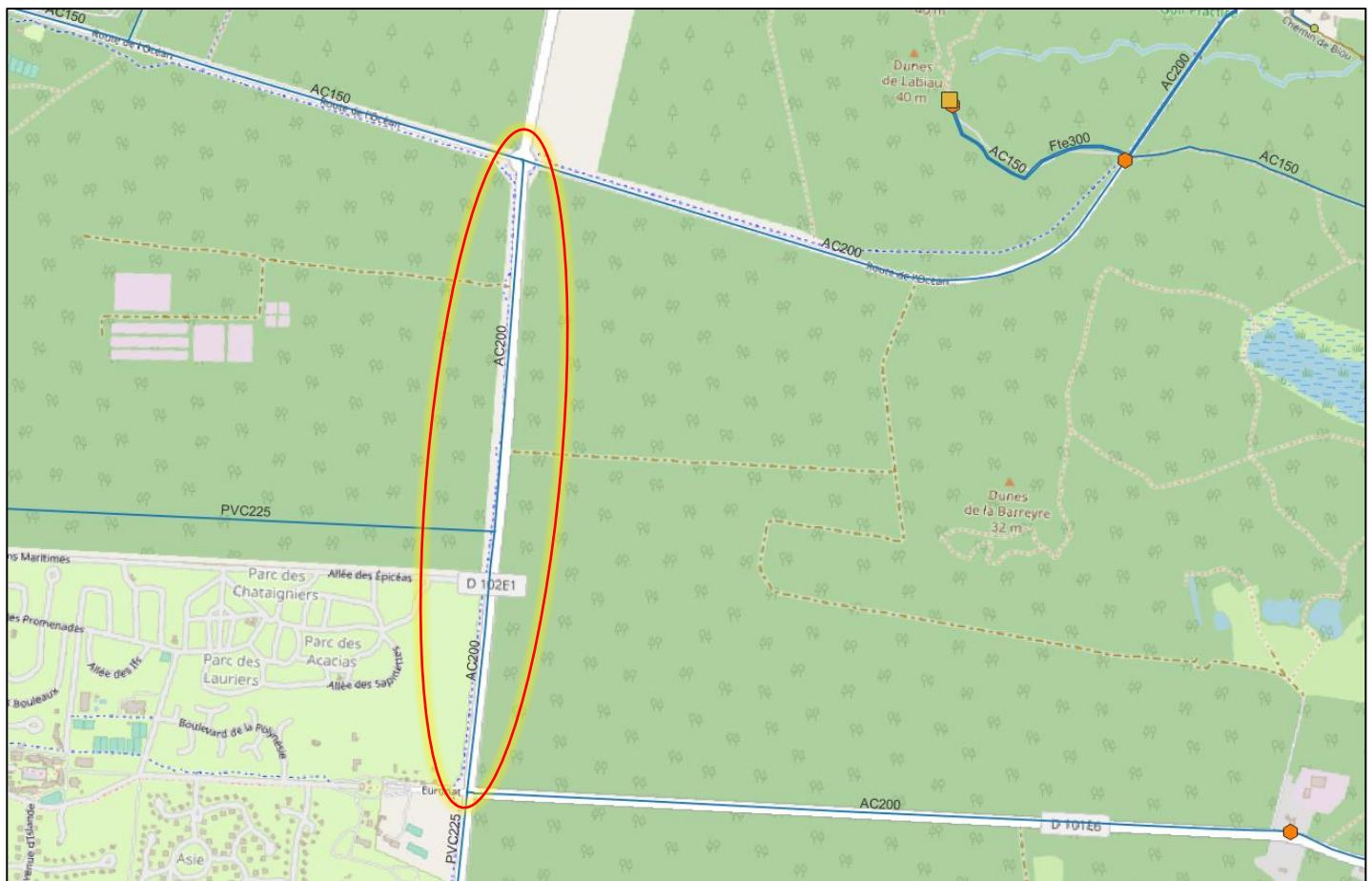
Simulation hydraulique situation future et consommation de pointe : Pertes de charge unitaires et pressions de service

2.3.3. Tranche 3 : renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable amiantés le long de la RD102E1

> Situation géographique

Le tronçon concerné par les travaux est situé au sud-ouest de la commune de Grayan-et-L'Hôpital, le long de la RD 102E1, entre le rond-point et Euronat.

Ce réseau en amiante-ciment DN 200 mm a subi des casses récurrentes au cours de ces dernières années et compta bilise pour partie les pertes actuelles du secteur.



Localisation du tronçon concerné par la tranche 3

> Diagnostic

Le diagnostic de l'objet de l'opération de renouvellement est le suivant :

<input type="checkbox"/> Casses récurrentes	X
<input type="checkbox"/> Déplacement dans l'emprise publique	
<input type="checkbox"/> Accès à la conduite difficile (fuites difficilement détectables)	
<input type="checkbox"/> Renouvellement du patrimoine ancien	X
<input type="checkbox"/> Renforcement de réseau structurant (pertes de charges significatives)	X
<input type="checkbox"/> Protection Défense Incendie	
<input type="checkbox"/> Branchements en métaux lourds ou PVC collé	
<input type="checkbox"/> Projet de constructions neuves (lotissement, ZI, ZA...) dans secteur	
<input type="checkbox"/> Complexité de la desserte en eau	
<input type="checkbox"/> Temps de séjour important	

> Améliorations attendues :

Les améliorations engendrées par le renouvellement des canalisations objets de la présente opération sont les suivantes :

<input type="checkbox"/> Maintien d'une pression satisfaisante	X
<input type="checkbox"/> Conduites accessibles pour interventions	
<input type="checkbox"/> Vitesses satisfaisantes dans toutes les antennes	
<input type="checkbox"/> Diminution des débits de fuite et des pertes d'eau	X
<input type="checkbox"/> Diminution du nombre d'interventions	X
<input type="checkbox"/> Renouvellement progressif du patrimoine ancien	X
<input type="checkbox"/> Connaissance précise des secteurs d'alimentation et du réseau	
<input type="checkbox"/> Interventions sur le réseau facilitées	X



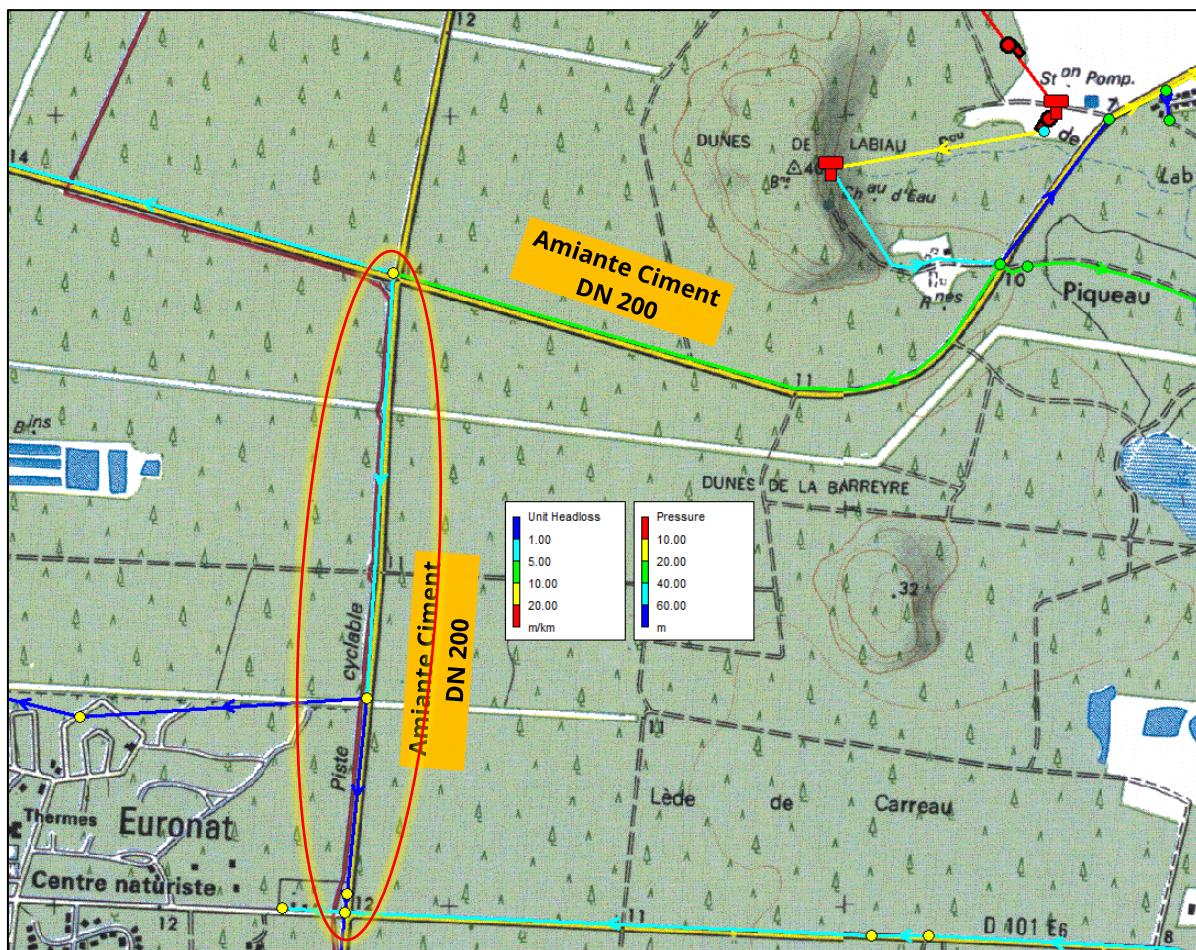
- | | |
|-------------------------------------------------------------------------|--|
| □ Amélioration de la défense incendie | |
| □ Diminution des temps de séjour et amélioration de la qualité de l'eau | |

> **Modélisation préalable :**

• **Modélisation en situation actuelle et consommation de pointe :**

Le long de la RD 102E1, la modélisation met en évidence en période de pointe :

- Des pressions comprises entre 1 et 2 bars ;
- Des pertes de charge peu significatives (< 5 m/km).

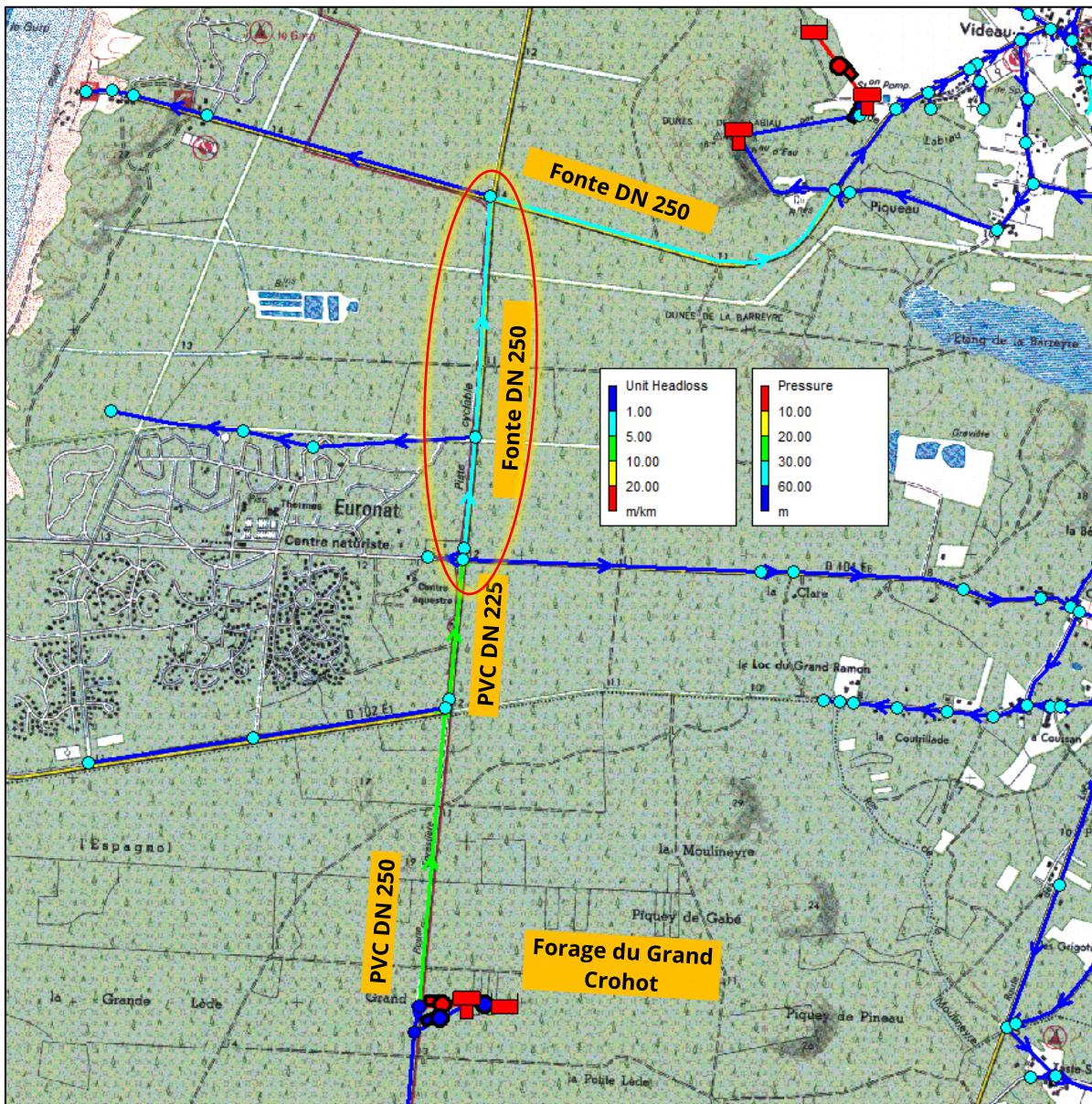


Simulation hydraulique situation actuelle et consommation de pointe : Pertes de charge unitaires et pressions de service

- **Propositions :**

La modélisation en situation future tient compte de l'ensemble des travaux réalisés dans le secteur et de la mise en service du forage du Grand Crohot.

Au vu du caractère structurant de ce tronçon, il a été proposé le renouvellement des conduites en Fonte. Au vu du diamètre des conduites devant le forage du Grand Crohot et de la mise en service à venir de ce dernier, le renforcement des conduites en DN 250 permet une réduction des pertes de charges à une plus grande échelle.



Simulation hydraulique situation future et consommation de pointe : Pertes de charge unitaires et pressions de service



Assistance
Dimensionnement
Vérification
Infrastructures
Construction
Eau

ADVICE INGENIERIE

SIAEP DE SAINT VIVIEN DE MEDOC

ADDUCTION EN EAU POTABLE

Programme de travaux

24/46

2.4. Consistance des travaux

2.4.1. Tranche 1 : renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable amiante entre la station de Videau et le château d'eau de Labiau

Les travaux consistent en :

- > La préparation des travaux (DICT, arrêtés de circulation, constat d'un huissier, ...);
- > La réalisation d'un constat d'huissier ;
- > La réalisation des investigations complémentaires ;
- > La réalisation et le maintien du piquetage – marquage au sol des réseaux existants pendant la durée des travaux selon la norme NF S70-003-2 (cf. Décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution et son arrêté d'application du 15 février 2012) ;
- > Les mesures et dispositions prises pour assurer la sécurité du chantier (personnel, riverains...) ;
- > Le longement et croisement des canalisations existantes ;
- > La fourniture et pose de 1 020 ml de conduites FONTE DN 250 mm sous voirie de la route de l'Océan soit 510 ml de double réseau en tranchée commune ;
- > Le raccordement sur les conduites existantes :
 - A la station de Videau ;
 - PVC DN 110 mm route de l'Océan ;
 - Fonte DN 300 mm route du Château d'Eau ;
 - Amiante ciment DN 200 mm route du Château d'Eau ;
 - Amiante ciment DN 150 mm sentier de Labiau à Piqueau ;
- > La fourniture et pose de deux purges au point bas ;
- > La réfection des accotements, bordures de trottoirs... ;
- > Les réfections provisoires et définitives de la chaussée communale à l'identique de l'existant :
 - Réfection provisoire en enrobé à froid ;
 - Réfection définitive en enrobé à chaud.
- > Le comblement par injection de bentonite des anciennes conduites en amiante ciment ;
- > Les dispositifs de signalisation du chantier ;
- > La réalisation de travaux en ½ chaussées avec mise en œuvre de feux tricolores ;
- > L'exécution du nettoyage de la désinfection des conduites ;



- > La propreté du chantier pendant toute la durée des travaux, ainsi que la gestion des déchets (évacuation des déblais et mise en décharge) ;
- > Les essais (potabilité – pression) ainsi que la fourniture du plan de recollement Classe A ;
- > La remise en état en fin de chantier ;
- > La remise du plan de recollement sous format shp et pdf.

2.4.2. Tranche 2 : renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable amiantés le long de la route de l'Océan

Les travaux consistent en :

- > La préparation des travaux (DICT, arrêtés de circulation, constat d'un huissier, ...) ;
- > La réalisation d'un constat d'huissier :
- > La réalisation des investigations complémentaires ;
- > La réalisation et le maintien du piquetage – marquage au sol des réseaux existants pendant la durée des travaux selon la norme NF S70-003-2 (cf. Décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution et son arrêté d'application du 15 février 2012) ;
- > Les mesures et dispositions prises pour assurer la sécurité du chantier (personnel, riverains...) ;
- > Le longement et croisement des canalisations existantes ;
- > La fourniture et pose de 1 905 ml de conduites FONTE DN 250 mm sous accotement de la route de l'Océan ;
- > Le raccordement sur les conduites existantes :
 - Amiante ciment DN 150 mm route de l'Océan ;
- > Le renouvellement d'un poteau incendie ;
- > La réfection des accotements, bordures de trottoirs... ;
- > Les réfections provisoires et définitives de la chaussée communale à l'identique de l'existant :
 - Réfection provisoire en enrobé à froid ;
 - Réfection définitive en enrobé à chaud.
- > Le comblement par injection de bentonite des anciennes conduites en amiante ciment ;
- > Les dispositifs de signalisation du chantier ;
- > L'exécution du nettoyage de la désinfection des conduites ;



- > La propreté du chantier pendant toute la durée des travaux, ainsi que la gestion des déchets (évacuation des déblais et mise en décharge) ;
- > Les essais (potabilité – pression) ainsi que la fourniture du plan de recollement Classe A ;
- > La remise en état en fin de chantier ;
- > La remise du plan de recollement sous format shp et pdf.

2.4.3. Tranche 3 : renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable amiantés le long de la RD102E1

Les travaux consistent en :

- > La préparation des travaux (DICT, arrêtés de circulation, constat d'un huissier, ...) ;
- > La réalisation d'un constat d'huissier :
- > La réalisation des investigations complémentaires ;
- > La réalisation et le maintien du piquetage – marquage au sol des réseaux existants pendant la durée des travaux selon la norme NF S70-003-2 (cf. Décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution et son arrêté d'application du 15 février 2012) ;
- > Les mesures et dispositions prises pour assurer la sécurité du chantier (personnel, riverains...) ;
- > Le longement et croisement des canalisations existantes ;
- > La fourniture et pose de 1 660 ml de conduites FONTE DN 250 mm le long de la route de la RD 102E1 ;
- > Le raccordement sur les conduites existantes :
 - PVC DN 225 ;
 - Amiante ciment DN 200 sur la RD 101E6 ;
 - PVC DN 225 sur la RD 102E1 ;
- > La fourniture et pose d'une ventouse au point haut ;
- > La traversée de la RD 102E1 en forage dirigé ;
- > Le renouvellement d'un poteau incendie ;
- > La réfection des accotements, bordures de trottoirs... ;
- > Les réfections provisoires et définitives de la chaussée départementale conformément aux prescriptions du CRD 33 ;
- > Le comblement par injection de bentonite des anciennes conduites en amiante ciment ;
- > Les dispositifs de signalisation du chantier ;



- > La réalisation de travaux en ½ chaussées avec mise en œuvre de feux tricolores ;
- > L'exécution du nettoyage de la désinfection des conduites ;
- > La propreté du chantier pendant toute la durée des travaux, ainsi que la gestion des déchets (évacuation des déblais et mise en décharge) ;
- > Les essais (potabilité – pression) ainsi que la fourniture du plan de recollement Classe A ;
- > La remise en état en fin de chantier ;
- > La remise du plan de recollement sous format shp et pdf.

2.5. Enjeux du programme sur le prélevement de la ressource

Le SIAEP de Saint-Vivien-de-Médoc possède quatre ressources principales :

- > Le **forage de Videau** asservi au réservoir sur tour de Labiau ;
- > Le **forage des Maurelles** asservi au réservoir sur tour de Labiau ;
- > Le **forage de la Loubie** asservi au réservoir sur tour de la Loubie ;
- > Le **forage des Piots 3** asservi au réservoir sur tour de la Loubie.

Les travaux de renouvellement de réseaux au sein des secteurs E et F permettront une diminution des prélèvements sur les forages grâce à une réduction des fuites sur les canalisations. En outre, le syndicat a engagé la mise en service du forage du Grand Crohot en remplacement du forage de la Loubie et qui assurera la distribution via les conduites structurantes qui font l'objet du programme de renouvellement.

De ce fait, ces travaux sont un enjeu primordial pour la collectivité dans le but de protéger ses ressources et de sécuriser par conséquent son approvisionnement en eau.

2.6. Montant de l'opération

2.6.1. Contenu des investissements

Le montant des investissements (enveloppe financière) comprend :

- > Le coût des travaux des entreprises y compris investigations complémentaires ;
- > Les honoraires de maîtrise d'œuvre ;
- > Les frais divers (coordinateur SPS, publications, etc.).



2.6.2. Tableau des investissements et répartition selon un programme triennal d'investissement (programme 2023-2025)

Les montants des opérations sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Secteur	Linéaire de réseau à renouveler	Diamètre (existant / renouvelé)	Matériaux (existant / renouvelé)	Montant travaux HT	Montant enveloppe financière HT (+10%)
Tranche 1 : De la station de Videau au château d'eau de Labiau	E : Grayan-et-l'Hôpital	1 020 ml	DN 200 mm / DN 250 mm	Amianto-ciment / Fonte	384 697,07 €	423 166,78 €
Tranche 2 : Route de l'Océan	F : Euronat	1 905 ml	DN 200 mm / DN 250 mm	Amianto-ciment / Fonte	389 749,52 €	428 724,47 €
Tranche 3 : RD 102E1	F : Euronat	1 660 ml	DN 200 mm / DN 250 mm	Amianto-ciment / Fonte	424 382,88 €	466 821,17 €
Total		4 585 ml			1 198 829,47 €	1 318 712,42 €

2.6.3. Plan de financement

Le plan de financement est le suivant :



2023										
Priorité	Secteur	Lieu des travaux	Linéaire de réseau à renouveler	Diamètre (existant / renouvelé)	Matériau (existant / renouvelé)	Montant travaux HT	Montant travaux retenus CD	Niveau de perte	% de subventions CD	Montant subvention CD
1	E : Grayan-et-l'Hôpital	De la station de Videau au château d'eau de Labiau	1 020 ml	DN 200 mm / DN 250 mm	Amiante-ciment / Fonte	384 697,07 €	153 000,00 €	Modéré	20%	30 600,00 €
Année 1			1 020 ml			384 697,07 €	153 000,00 €			30 600,00 €

2024										
Priorité	Secteur	Lieu des travaux	Linéaire de réseau à renouveler	Diamètre (existant / renouvelé)	Matériau (existant / renouvelé)	Montant travaux HT	Montant travaux retenus CD	Niveau de perte	% de subventions CD	Montant subvention CD
2	F : Euronat	Route de l'Océan	1 905 ml	DN 200 mm / DN 250 mm	Amiante-ciment / Fonte	389 749,52 €	285 750,00 €	Très élevé	25%	71 437,50 €
Année 2			1 905 ml			389 749,52 €	285 750,00 €			71 437,50 €

2025										
------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Priorité	Secteur	Lieu des travaux	Linéaire de réseau à renouveler	Diamètre (existant / renouvelé)	Matériaux (existant / renouvelé)	Montant travaux HT	Montant travaux retenus CD	Niveau de perte	% de subventions CD	Montant subvention CD
3	F : Euronat	RD 102E	1 660 ml	DN 200 mm / DN 250 mm	Amiante-ciment / Fonte	424 382,88 €	249 000,00 €	Très élevé	25%	62 250,00 €
Année 3			1 660 ml			424 382,88 €	249 000,00 €			62 250,00 €

3. TRAVAUX D'EQUIPEMENT ET DE RACCORDEMENT DU FORAGE DU GRAND CROHOT SUR LA COMMUNE DE VENSAC

Le **SIAEP de Saint-Vivien-de-Médoc** a fait réaliser une étude diagnostique de son système d'Adduction en Eau Potable en 2010.

Cette étude a notamment mis en évidence les éléments suivants :

- > Forage de La Loubie : concrétonnement, corrosion, colmatage et forte exploitation avec dérive de la teneur en chlorure ;
- > Forage des Piots : état moyen de la chambre de pompage ;
- > Les ressources actuelles sont en limite de capacité pour satisfaire les besoins futurs (90%).

Compte tenu de la vétusté des équipements et des baisses de production constatées de manière quantitative et qualitative, le SIAEP de Saint-Vivien-de-Médoc a programmé le remplacement à moyen terme des forages des Piots et de La Loubie. En outre, le forage des Piots s'est effondré en 2017 réduisant sa capacité de production de manière conséquente.

Deux nouveaux forages ont ainsi été créés en 2018 :

- > Forage des Piots 3 à Saint Vivien de Médoc, captant la nappe de l'Eocène moyen entre 101 et 143 m ;
- > Forage du Grand Crohot à Vensac captant la nappe de l'Eocène moyen entre 122 et 190 m.

Ces forages sont implantés sur de nouveaux sites et permettent de s'intégrer au système d'alimentation en eau potable existant en limitant les coûts d'investissement sur le réseau.

De plus, ils permettent d'assurer une capacité de production suffisante en situation future pour l'ensemble du territoire syndical.

Depuis leur création :

- > Le dossier de demande pour la mise en exploitation des forages a été rédigé par la société ANTEA, envoyé à l'ARS le 28 aout 2019 et actualisé en février 2020 ;
- > Le dossier de Déclaration d'Utilité Publique est en cours de finalisation par ANTEA ;
- > L'autorisation d'exploitation anticipée du forage des Piots 3 a été délivrée en juillet 2021 ;
- > Le forage des Piots 3 a été mis en service en juillet 2021 ;

- > Le forage de La Loubie a subi une défaillance entraînant sa mise à l'arrêt depuis janvier 2022 ;
 - Au regard de la production du forage et des frais engendrés pour sa remise en état il a été décidé de ne pas engager de travaux.

Ainsi, le SIAEP de Saint-Vivien-de-Médoc a engagé la **mise en service du forage du Grand Crohot**.

3.1. Objectifs du programme

Le présent programme a pour objectifs de :

- > Satisfaire les besoins en eau potable du SIAEP de Saint-Vivien-de-Médoc en situation future et période de pointe avec les ressources nécessaires ;
- > Sécuriser l'approvisionnement et la desserte en eau potable ;
- > Respecter les schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;
- > Respecter le schéma d'alimentation en eau potable du nord Médoc.

Dans le dossier préalable à l'avis de l'hydrogéologue agréé réalisée en 2020 par la société ANTEA, il est précisé que :

- > La mise en exploitation du forage du Grand Crohot est conforme aux enjeux définis dans l'UHR Estuaire Gironde et donc au SDAGE ;
- > L'ouvrage est situé en zone d'équilibre du SAGE nappe profonde pour la nappe Eocène. Il viendra donc en substitution du forage de la Loubie qui sera abandonné et rebouché ;
- > Le forage capte la nappe de l'Eocène moyen du fait que les ressources non concernées par le SAGE nappe profonde soient de mauvaise qualité, non atteignables dans des conditions économiques acceptables (Jurassique à plus de 1200 m) ou bien non présentes.

La mise en service du forage de Grand Crohot est dans la continuité de la mise en service du forage des Piots 3 en 2020.

La panne du forage de La Loubie début 2022 et son arrêt programmé dès la mise en service du forage du Grand Crohot conforte le choix de la mise en œuvre de cette nouvelle ressource plutôt que la réhabilitation de La Loubie afin de s'assurer d'investissements à longs termes.



Assistance
Dimensionnement
Vérification
Infrastructures
Construction
Eau

ADVICE INGENIERIE

SIAEP DE SAINT VIVIEN DE MEDOC

ADDUCTION EN EAU POTABLE

Programme de travaux

33/46

3.2. Besoins en eau

Les besoins en eau à satisfaire ont été évalués d'après les données du RAD 2021.

Volume annuel moyen entre 2017 et 2021	512 558 m ³ /an
Volume journalier moyen	1 404 m ³ /j
Volume journalier de pointe*	3 762 m ³ /j

*Coefficient de pointe égal à 2,68 sur la base de l'étude diagnostique réalisée en 2010

Les besoins supplémentaires ont été estimés dans le cadre du présent projet en collaboration avec le SIAEP de Saint-Vivien-de-Médoc et en tenant compte des éléments suivants :

- > Le développement urbain au sein du territoire syndical :

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'abonnés	5278	5359	5424	5511	5637

Source : RAD 2020-2021

Il est mis en évidence une évolution constante du nombre d'abonnés entre 2017 et 2021. Le taux de croissance annuel moyen est de 1,63%.

- > La consommation moyenne par abonné :

	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne
Nombre d'abonnés	5 278	5 359	5 424	5 511	5 637	5 442
Sous-total volume vendu aux abonnés du service (m³)	403 073	444 073	425 214	412 714	403 377	417 690
Volume vendu par abonné du service (m³)	76	83	78	75	72	77

Source : RAD 2020-2021

La consommation annuelle moyenne par abonné sur les cinq dernières années est de 77 m³/an/abonné.

Il a été validé que :

- Les projets identifiés au Diagnostic décennal de 2010 sont pris en compte dans l'estimation des besoins futurs ;



Assistance
Dimensionnement
Vérification
Infrastructures
Construction
Eau

ADVICE INGENIERIE

SIAEP DE SAINT VIVIEN DE MEDOC

ADDUCTION EN EAU POTABLE

Programme de travaux

- Conformément au Schéma d'Alimentation en Eau du Nord Médoc les ventes d'eau (hors secours ponctuel) ne peuvent se faire que du Sud vers le Nord ;
- A ce titre et pour faire suite à la création et la mise en service d'un forage sur la Commune de Vendays – Montalivet, les ventes d'eau à Vendays – Montalivet ne sont pas comptabilisées dans le calcul des besoins futur ;
- Néanmoins le syndicat possède une interconnexion avec le SPEP de Pointe de Grave et peut, conformément au Schéma d'Alimentation en Eau du Nord Médoc, interagir avec le SPEP. Il a été fait le choix de prendre en compte cette possibilité dans les estimations des besoins futurs ;
- Le SPEP de Pointe de Grave a produit 370 368 m³ en 2019. A ce titre, il a été pris 50 % de ce volume.

Les besoins supplémentaires à l'horizon 2040 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Abonnés supplémentaires <i>Taux de croissance annuel moyen de 0,74%</i>	Volume annuel supplémentaire (m³/an)	Volume journalier moyen supplémentaire (m³/j)	Volume journalier de pointe supplémentaire (m³/j)
Développement urbain	803	56 989	156	418

Ainsi, les besoins à satisfaire en situation future ont été évalués à :

	Volume annuel (m³/an)	Volume journalier moyen (m³/j)	Volume journalier de pointe (m³/j)
Volume consommé comptabilisé hors vente d'eau (<i>moyenne 2016-2020</i>)	429 069	1 176	3 150
Vente d'eau secours	185 184	507	1 360
Projets collectifs hors Golf (<i>Base Diagnostic 2010</i>)	16 510	45	121
Projets collectifs (<i>Golf - Base Diagnostic 2010</i>)	20 850	57	153
Economies d'eau sur les consommations communales (<i>Base Diagnostic 2010</i>)	-2 135	-6	-16
Volume consommé supplémentaire à horizon 2040	134 102	367	985



Volume total consommé comptabilisé à horizon 2040	783 580	1 779	4 769
Rendement (moyenne 2017-2021)	ILP = 1,20 Rendement de 85,5%		
Volume à prélever à horizon 2040	859 091	2 354	6 308

3.3. Capacité de production

3.3.1. Situation actuelle

Les arrêtés d'autorisation de production actuels permettent d'exploiter les forages dans les conditions suivantes :

	Débit horaire (m³/h)	Volume journalier (m³/j)	Volume annuel (m³/an)
La Loubie	24	480	175 000
Les Piots 3*	60 normal 80 pointe estivale 120 secours	1 200 normal 1 600 pointe estivale 2 400 secours	200 000
Videau 2	50	700	250 000
Les Maurelles 2	80	2 000	300 000

*Le forage des Piots 3 a été mis en service en 2021 en remplacement du forage des Piots 2.

La répartition des volumes prélevés par forage entre 2016 et 2020 est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2017	2018	2019	2020	2021
La Loubie	167 200	203 559	186 325	179 542	175 881
Les Piots 2*	121 903	102 897	158 823	162 948	74 674
Videau 2	82 421	86 721	86 810	86 691	113 877



Les Maurelles 2	116 462	111 099	109 498	109 322	147 077
Les Piots 3	0	0	0	0	111 765
Volume prélevé (m³/an)	487 986	504 276	541 456	538 503	623 274

Le tableau suivant détaille, en outre, les volumes produits et mis en distribution entre 2017 et 2021 :

	2017	2018	2019	2020	2021
Volume prélevé (m³/an)	487 986	504 276	541 456	538 503	623 274
Besoin des usines (m ³ /an)	5 012	8 736	12 895	16 153	70 313
Volume produit (m³/an)	482 974	495 540	528 561	522 350	552 961
Volume acheté à d'autres services d'eau potable (m ³ /an)	0	0	0	0	0
Volume vendu à d'autres services d'eau potable (m ³ /an)	9 829	2 480	2 510	2 000	1 175
Volume mis en distribution (m³/an)	473 145	493 060	526 051	520 350	551 786

3.3.2. Situation projetée

Suite aux résultats des essais de pompages présentés par ANTEA le 09/01/2019, le projet a été étudié pour un débit d'exploitation du forage du Grand Crohot de 160 m³/h et un volume journalier de 3 200 m³/j.

Les capacités de production après mise en service du forage du Grand Crohot seraient égales à :

	Débit d'exploitation (m ³ /h)	Volume journalier (m ³ /j)	Volume annuel (m ³ /an)
La Loubie	<i>Abandonné à terme</i>		
Les Piots 3	60 sur 8 à 10 mois 80 sur 2 à 4 mois 120 en secours	1 200 sur 8 à 10 mois 1 600 sur 2 à 4 mois 2 400 en secours	200 000



Videau 2	50	700	250 000
Les Maurelles 2	80	2 000	300 000
Grand Crohot*	120 sur 8 à 10 mois 160 sur 2 à 4 mois 180 en secours	2 400 sur 8 à 10 mois 3 200 sur 2 à 4 mois 3 600 en secours	250 000 à 300 000
Total	-	6 300 sur 8 à 10 mois 7 500 sur 2 à 4 mois	1 000 000 à 1 050 000

*En cours de demande

En prenant en compte l'arrêt du forage de La Loubie, les capacités de production de ces forages permettent de satisfaire les besoins journaliers de pointe en situation future sur le territoire syndical.

3.4. Autonomie de stockage

3.4.1. Situation actuelle

Les capacités actuelles de stockage du SIAEP sont les suivantes :

	Volume (m ³)	Volumes distribués en moyenne (m ³ /j)	Volumes distribués en pointe (m ³ /j)	Autonomie de stockage en moyenne (h)	Autonomie de stockage en pointe (h)
Bâche de Videau	450				
Réservoir de Labiau	500				
Réservoir de La Loubie	750	1 375	3 685	34 H	12.7 H
Réservoir des Piots 3	250				
Total	1 950				

3.4.2. Situation projetée

D'après les projections des besoins en eau du SIAEP de Saint-Vivien-de-Médoc, et pour maintenir une autonomie d'eau au moins 24h en moyenne, les capacités de stockage nécessaires à l'horizon 2040 sont les suivantes :



	Volume (m ³)	Volumes distribués en moyenne (m ³ /j)	Volumes distribués en pointe (m ³ /j)	Autonomie de stockage en moyenne (h)	Autonomie de stockage en pointe (h)
Bâche de Videau	450	2 114	5 665	24.9 H	9.3 H
Réservoir de Labiau	500				
Réservoir de La Loubie	750				
Réservoir des Piots 3	250				
Réservoir du Grand Crohot	250				
Total	2 200				

La capacité supplémentaire à créer est de 250 m³.

3.4.3. Orientations arrêtées par le SIAEP de Saint-Vivien-de-Médoc

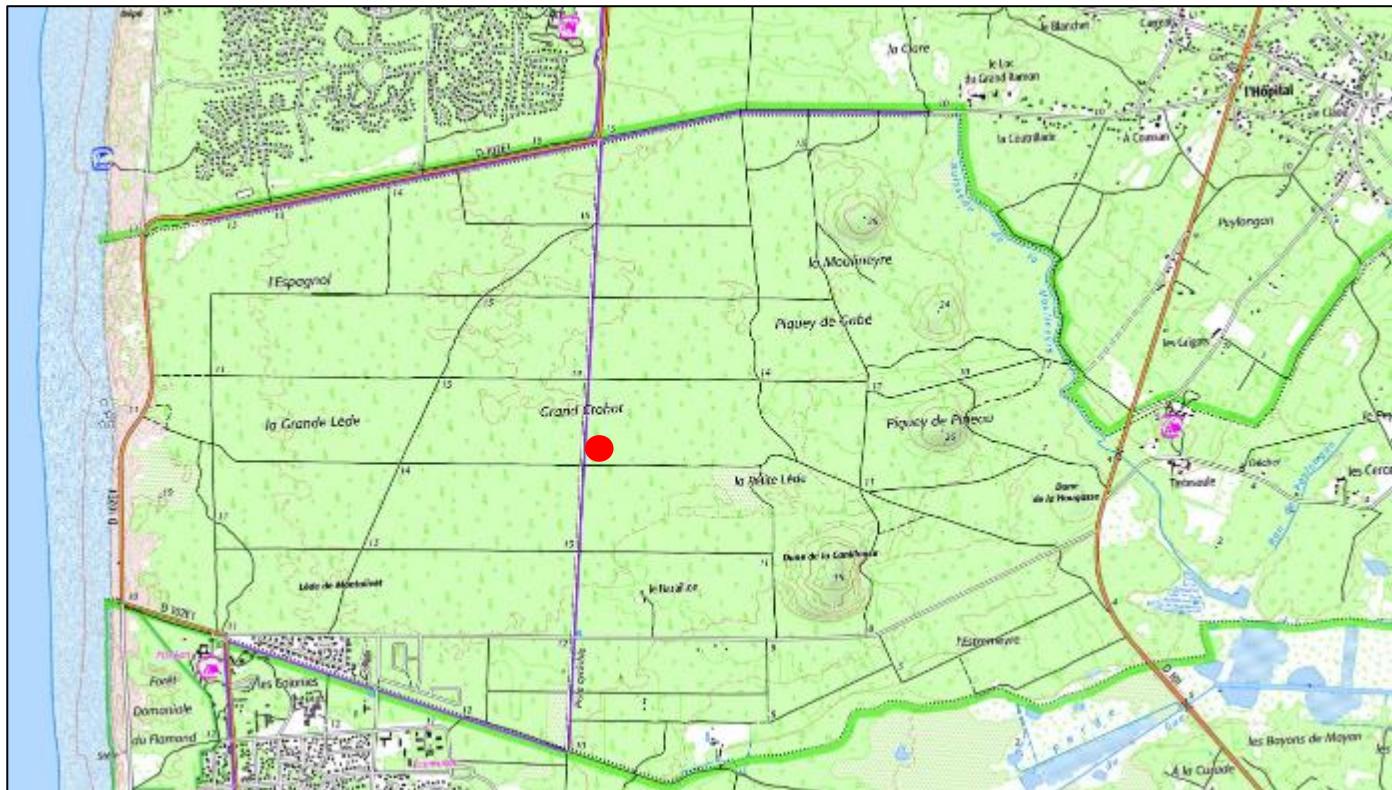
Il a été validé de réaliser l'équipement hydraulique du grand Crohot selon les orientations suivantes :

- > Pompe de forage pour répondre à la plage des débits maximum de pompage : 120 à 180 m³/h ;
- > La création d'une bâche de stockage de 250 m³ ;
- > La création des équipements de traitements pour garantir un traitement sur les débits de pointes hors débit de secours : 160 m³/h ;
- > La création de pompes de reprises pour permettre l'alimentation du réservoir de Labiau ;
- > L'abandon du forage des Piots 2 ;
- > L'abandon à terme du forage de La Loubie ;
- > La possibilité de création d'une interconnexion avec le SPEP de Pointe de Grave au vu des besoins / ressources du SIAEP de Saint-Vivien-de-Médoc.

3.5. Contexte du projet

Le forage du Grand Crohot est situé à l'Ouest de la commune de Vensac, au lieu-dit « Grand Crohot », sur la parcelle cadastrale 0A 187. Le site est accessible via une piste forestière.





Localisation du forage du Grand Crohot sur fond de plan IGN

Identification	GRAND CROHOT / BSS 003FKXY
Coordonnées X (m)	376 965
Coordonnées Y (m)	6 485 895
Coordonnées Z (m NGF)	13,5

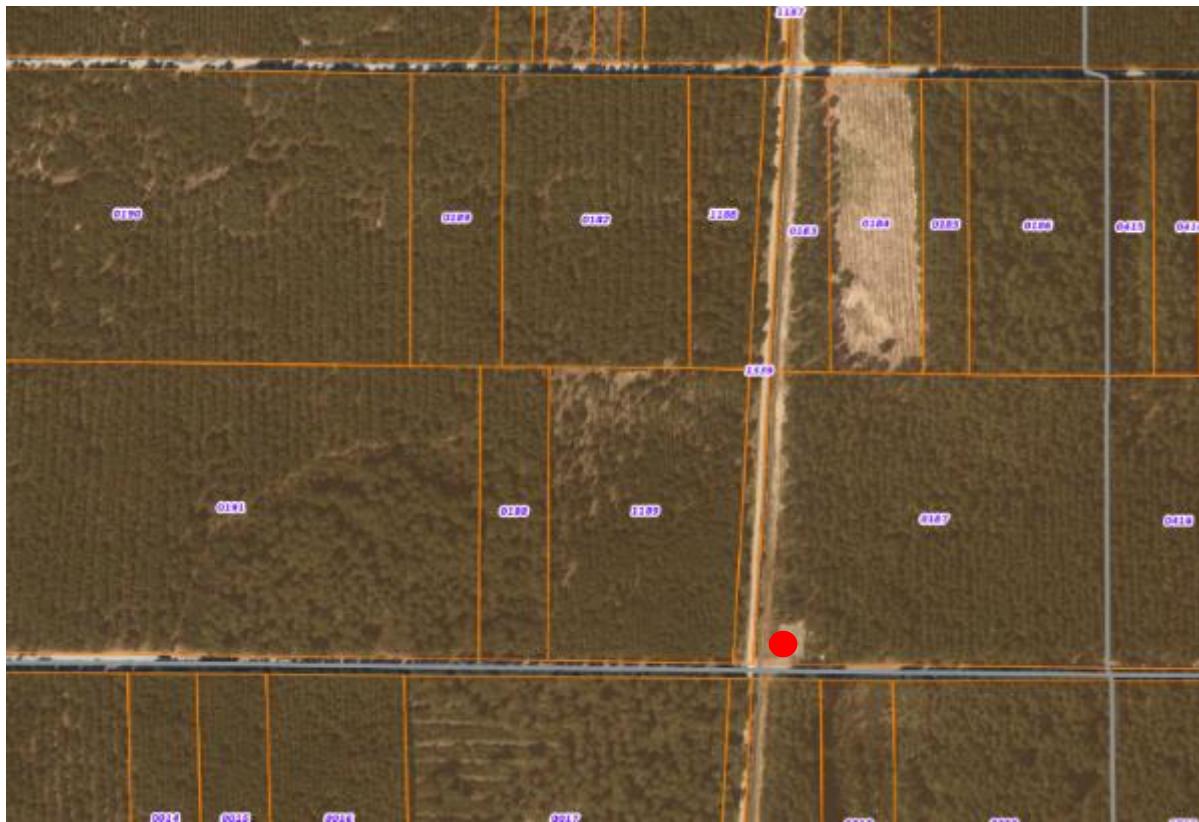
Les ouvrages à construire seront réalisés sur la **parcelle 0187 - Section OA**. Le syndicat a engagé une démarche d'achat d'une partie de cette parcelle (propriété de la commune de Vensac) pour une surface de 770 m² (35 x 22 m).

Cette démarche sera à finaliser en tenant compte du retrait nécessaire de la piste cyclable et des besoins en superficie supplémentaire.

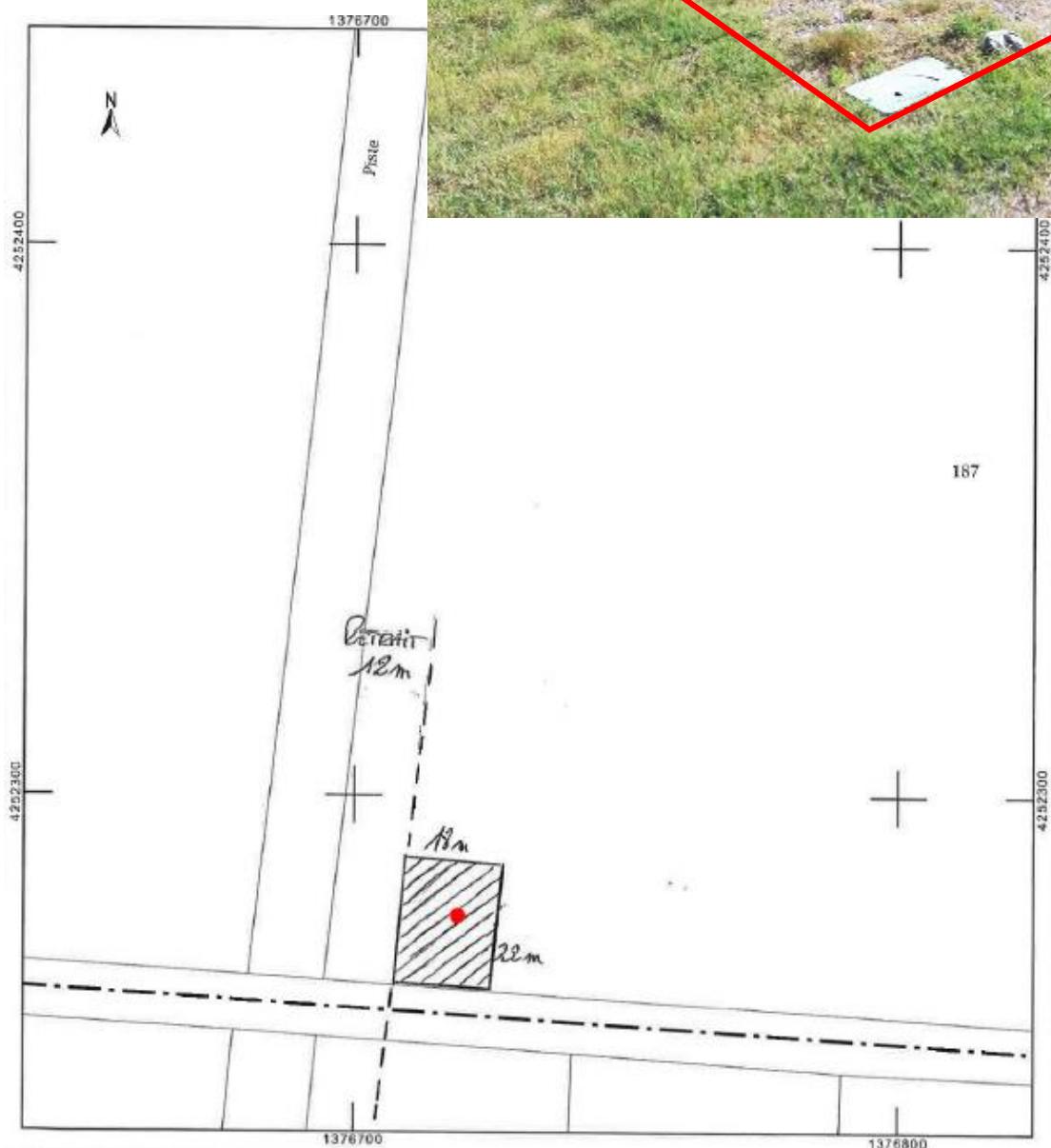
Ces éléments devront être signifié par la commune de Vensac et le Syndicat lors de l'enquête publique relative à la révision du PLU.

La surface minimale nécessaire pour la réalisation du projet est de (42 x 33 m) 1386 m².





Localisation du forage du Grand Crohot sur vue aérienne et fond de plan cadastral

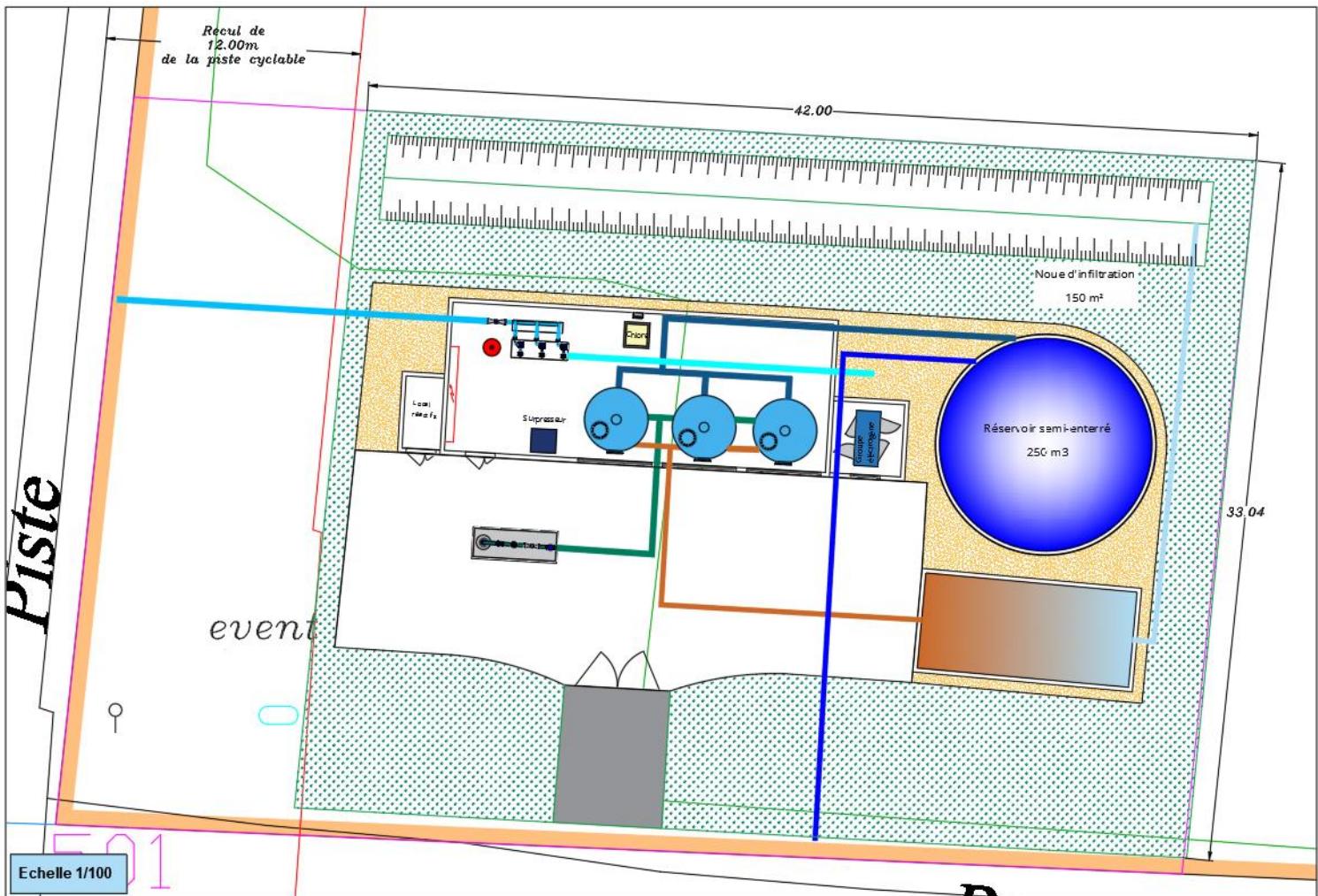


Assistance
Dimensionnement
Vérification
Infrastructures
Construction
Eau

ADVICE INGENIERIE

SIAEP DE SAINT VIVIEN DE MEDOC

ADDUCTION EN EAU POTABLE
Programme de travaux



3.6. Données de conception

Conformément à la DUP et au rapport de l'hydrogéologue agréé, le forage du Grand Crohot pourra être exploité pour des débits allant de 120 à 180 m³/h.

Les analyses réalisées sur la qualité de l'eau du forage font apparaître des concentrations en Ammonium et Carbone Organique Total au-delà des références de qualité de l'arrêté du 11 janvier 2007.

A ce titre, il a été validé de réaliser les traitements suivants :

- > Traitement de l'ammonium par Break point ;
- > Traitement du COT par filtration, sur Charbon Actif en Grain ;
- > Dimensionnement des filières pour le débit maximum de pompage hors pointe exceptionnelle : 160 m³/h.

Il a également été retenu la réalisation d'une bâche de stockage des eaux potable pour assurer une autonomie de 24 h en situation moyenne future.

Enfin, une station de reprise est nécessaire pour mettre l'eau en distribution et alimenter le réservoir de Videau.

3.7. Consistance des ouvrages

- > Préparation des travaux et installation de chantier ;
- > Equipement du forage du Grand Crohot ;
- > Traitement du COT : mise en place d'une filière de filtration sur charbon actif ;
- > Traitement au break point ;
- > Désinfection des eaux traitées ;
- > Station de reprise ;
- > Local technique abritant les installations de traitement et de surpression ;
- > Alimentation EDF et réseaux divers ;
- > Aménagements des accès et des abords de la station ;
- > Bâche de stockage.

3.8. Montant de l'opération

DESIGNATION	TOTAL HT	TVA 20%	TOTAL TTC
EQUIPEMENTS DU FORAGE	266 833,33 €	53 366,67 €	320 200,00 €
OUVRAGE DE STOCKAGE	526 333,33 €	105 266,67 €	631 600,00 €
TRAITEMENT	553 833,33 €	110 766,67 €	664 600,00 €
TOTAL TRAVAUX ENTREPRISE	1 347 000,00 €	269 400,00 €	1 616 400,00 €
IMPREVUS SUR TRAVAUX	134 700,00 €	26 940,00 €	161 640,00 €
TOTAL TRAVAUX ENTREPRISE APRES IMPREVUS	1 481 700,00 €	296 340,00 €	1 778 040,00 €
TOTAL ENVELOPPE FINANCIERE	1 662 875,00 €	332 575,00 €	1 995 450,00 €



3.9. Calendrier prévisionnel

2023			2024								
	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout
DCE -Consultation											
Travaux											
Mise en service											



Assistance
Dimensionnement
Vérification
Infrastructures
Construction
Eau

ADVICE INGENIERIE

SIAEP DE SAINT VIVIEN DE MEDOC

ADDUCTION EN EAU POTABLE

Programme de travaux

4. LOI PORTANT SUR LA NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA REPUBLIQUE (NOTRE)

Promulguée le 7 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Il s'agit du troisième volet de la réforme des territoires après la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et la loi relative à la délimitation des régions de 2015.

Ainsi, dans l'incertitude où à l'horizon 2026, le SIAEP de Saint-Vivien-de-Médoc viendrait à disparaître du fait que la compétence « eau potable » des communes seraient transférée à la Communauté de communes Médoc Atlantique, le SIAEP de Saint-Vivien-de-Médoc ne souhaite pas s'engager sur un programme de travaux à plus long terme.



Assistance
Dimensionnement
Vérification
Infrastructures
Construction
Eau

ADVICE INGENIERIE

SIAEP DE SAINT VIVIEN DE MEDOC

ADDUCTION EN EAU POTABLE

Programme de travaux

46/46